

LOUANNECÉ

Bulletin municipal

N° 65 décembre 2022

www.louannec.com



Bonnes fêtes de fin d'année

Bulletin municipal N°65

Décembre 2022

Sommaire

Le mot de la rédaction

Le mot du maire

Vie municipale

Réduction de l'éclairage public	
Illuminations de Noël	
Rénovation énergétique de la salle de gymnastique	p 4
Travaux sur la RD 6 - Eco-pâturage	
Enherbement cimetière de l'église	
1 ^{ère} fleur villes et villages fleuris	p 5
Finances	p 6
Camping	p 7
Bibliothèque - Eglise	p 8
Enfance - Jeunesse	p 9 à 12
Personnel communal	
Cérémonie du 11 novembre.....	p 13
Médiathèque	p 14-15
CR des conseils municipaux.....	p 16 à 26
Minorité.....	p 26

La vie scolaire

Ecole primaire.....	p 28
CAEL.....	p 29

La vie associative

UNC - Ateliers et chemins	p 30
Radomisol - La gavotte Louannécaine	p 31
CAL - Les louannigous.....	p 32
Bourse aux vêtements - Espoirs Talibés.....	p 33
Diwan - Trégorissimo.....	p 34

La vie sportive

AGEL - Baby Gym.....	p 35
Mell Zorn - Cyclos.....	p 36
USPL	p 37
Les Sternes - Volley	p 38
Tennis Club - TTLPL	p 39

Etat civil p 40

Artisans commerçants p 41

Infos pratiques p 42



La pandémie, la canicule, l'inflation, la vie chère, phénomènes météorologiques 2022 ne nous a pas épargnés. Autant d'éléments qui ont entamé le moral des français. Mais la vie continue avec beaucoup d'espoir et d'envie.

Aussi ce bulletin se veut le reflet de l'année écoulée, non pas dans la morosité mais dans un élan nouveau tourné vers l'avenir.

Ce dynamisme auquel nous sommes attachés nous le devons en partie aux bénévoles et aux associations qui œuvrent pour l'intérêt collectif au quotidien.

Cette période de Noël se doit d'être un moment de plénitude et de tranquillité retrouvée qui nous permettra de nous reprendre pour savourer ces moments de fête.

Nous vous souhaitons une très belle fin d'année, pleine de joie et de bonheur.

L'Equipe rédactionnelle

Ce bulletin est respectueux de l'environnement. Il est imprimé avec des encres naturelles et sur du papier issu de forêts gérées durablement.



Chères Louannécaines, Chers Louannécains,

Depuis le dernier bulletin municipal, une crise énergétique majeure est venue se rajouter à la crise sanitaire toujours bien présente. Le conflit en Ukraine est le révélateur de notre fragilité dans le domaine de notre dépendance énergétique. Pour faire face à l'augmentation du coût du gaz et de l'électricité, il nous faut bâtir un plan ambitieux de réduction des consommations. En matière d'économies d'énergie indispensables à mettre en œuvre, la sobriété s'invite au sein même de notre commune par différentes actions que nous avons pu mettre en place.

L'éclairage public, déjà bien optimisé depuis longtemps, est encore réduit, et harmonisé sur tous les secteurs par un allumage à 7h et une extinction à 20h30, le détail des évolutions est donné dans les pages qui suivent.

La rénovation thermique des bâtiments communaux est également un axe à privilégier. Les travaux réalisés à la salle de gym, bâtiment identifié comme très énergivore et donc prioritaire dans notre programme de rénovation, sont maintenant terminés et vont produire leur efficacité dès le début 2023, limitant ainsi l'impact sur les finances communales, de l'augmentation importante prévue en 2023 sur le prix de l'électricité.

Le gaz de ville devrait subir une augmentation très importante d'ici 2024. Nos contrats actuels souscrits par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Énergie SDE 22 nous préservent encore. Mais nos systèmes de production de chaleur étant majoritairement à base de gaz de ville, nous devons prévoir une refonte de nos systèmes de chauffage.

Dans le cadre du projet médiathèque, sur les terrains de tennis à l'arrière de la mairie, nous lançons l'étude pour la mise en place, en s'appuyant sur la filière bois énergie, d'un réseau de chaleur avec une chaufferie bois alimenté par du bois bocager déchiqueté. Cette chaufferie alimenterait la mairie, la poste, la salle des fêtes, où la chaudière gaz est en fin de vie, la médiathèque et le pôle de santé Osiris. Ce réseau de chaleur serait porté par Lannion-Trégor Communauté (LTC) et son budget dédié « réseaux de chaleur ». La commune et le cabinet paieront ainsi un kWh de chaleur, comme pour les autres réseaux de chaleur communautaire. Les équipements gaz actuels resteront en place comme moyen de secours.

Nos achats doivent également évoluer pour atténuer les effets de l'inflation sur les produits du quotidien qui ont un impact important sur le fonctionnement de la cantine scolaire par exemple et c'est l'ensemble des prestations communales qui vont subir une hausse inévitable afin de maintenir les équilibres financiers communaux.

La fin de l'année est proche, c'est l'occasion de partager des moments en famille afin de rompre la morosité ambiante. Je vous souhaite, à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année. J'accompagne tout particulièrement de mes pensées, et de mes vœux, celles et ceux d'entre nous que la solitude et la maladie n'épargnent pas.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023...

Le Maire
Gervais EGAULT
"War Araok Bepred"

Démarche de réduction de l'éclairage public

Au vu de l'augmentation du coût de l'énergie cette année et pour les années à venir, l'équipe municipale a décidé d'optimiser la durée de l'éclairage public.

Déjà depuis de nombreuses années, l'éclairage est coupé à 21h sur la commune sauf sur la départementale RD6 dans le bourg qui s'éteignait à 23h.

A partir de mi-septembre, l'extinction a été uniformisée à 21h sur l'ensemble de la commune.

Les Louannécains ont pu percevoir un changement depuis mi-novembre car à partir 20h30 nos rues sont plongées dans le noir jusqu'à 7 heures du matin (sauf exception dans certains secteurs avec un allumage à 6h45 pour les transports scolaires).

Actuellement, il y a près de 1000 foyers lumineux répartis dans toute la commune. Ces points d'éclairage sont regroupés par secteur, chacun étant piloté par une commande. Il y a 32 secteurs sur la commune. La municipalité a lancé le remplacement des commandes anciennes afin d'avoir un contrôle total sur la programmation horaire. A noter qu'il peut y avoir un léger décalage à l'allumage ou à l'extinction dû au type de commande. Les commandes les plus récentes se calent automatiquement sur l'heure de lever et de coucher du soleil pour optimiser la durée d'éclairage (horloge astronomique).

La municipalité poursuivra sa politique de rénovation de l'éclairage public en remplaçant les foyers énergivores (lampes au sodium) par des éclairages à LED.

Illuminations de Noël

Parce que la fin d'année doit rester festive, la municipalité a souhaité conserver les illuminations de Noël.

Mais la politique de réduction de l'éclairage public s'applique aussi aux illuminations de Noël : les décors seront allumés plus tard, à partir du 9 décembre, pour le marché de Noël et jusqu'à début janvier. Coté horaire, les éclairages de Noël étant branchés sur les lampadaires, s'allument et s'éteignent en même temps que ceux-ci.

En début d'année 2022, la commune a profité d'un déstockage pour investir dans 3 nouveaux décors de Noël : un sapin, un pingouin et une boîte aux lettres pour que les enfants puissent écrire au Père Noël. Ils sont installés sur le parvis de la salle des fêtes.

Toutes ces décorations sont économes en énergie car équipées de leds : le coût de fonctionnement est estimé à 31 centimes d'euros par habitant.



Rénovation énergétique de la salle de gymnastique

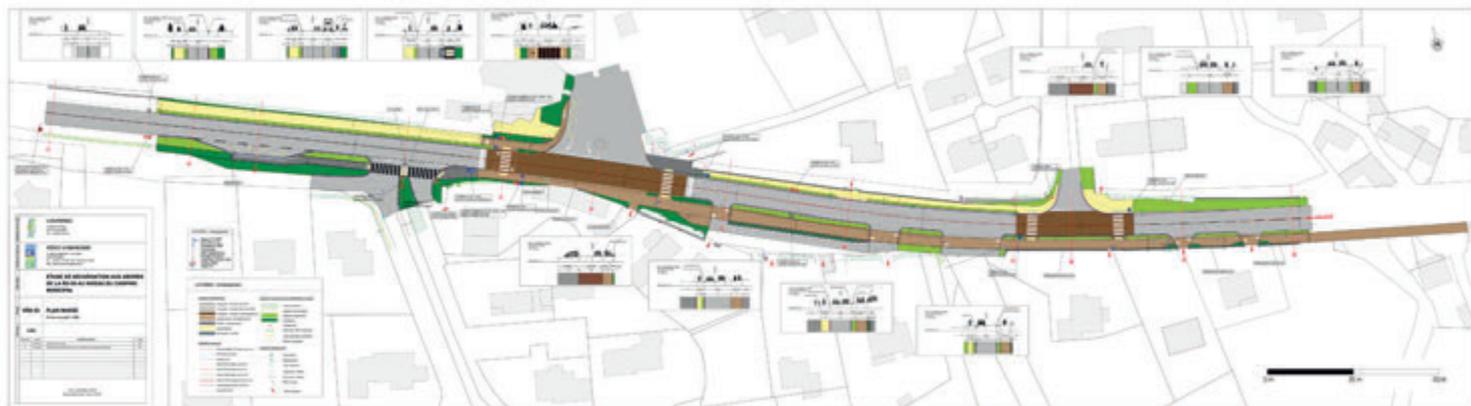
La commune a profité du plan de relance de l'Etat pour refaire l'isolation de la salle de gymnastique. Cette salle, utilisée par plusieurs associations, était en effet un gouffre énergétique. Le plafond et les murs ont été fortement isolés. Le toit et le bardage extérieur ont été refaits ainsi que l'éclairage, la ventilation et le système de chauffage. Les associations vont pouvoir reprendre possession de la salle courant janvier.



Travaux sur la RD 6

La commune poursuit sa politique d'effacement des réseaux (électrique, éclairage public et de télécommunications). Des travaux sont en cours sur la RD6 entre le Truzugal et le motel du Lenn, et se termineront début janvier.

Des travaux de sécurisation de cette zone devraient suivre (appel d'offre en cours) et se terminer en avril, avant la saison : création d'un plateau au niveau de la sortie du camping, aménagement d'un quai bus, amélioration de la traversée de la voie verte et réfection du revêtement.



Eco-pâturage

La commune de Louannec poursuit sa politique d'éco-pâturage : clôture de nouveaux bassins de rétention, acquisition de trois brebis et un bélier.



Enherbement cimetière de l'église

Après le cimetière du Tossen, le cimetière autour de l'église a été enherbé, afin de faciliter son entretien et apporter une note végétale dans cet environnement très minéral. Un paillage a été installé dans les inter-tombes trop étroites pour être tondus.

1^{ère} fleur "villes et villages fleuris"

Le label "Villes et Villages Fleuris" est un label national composé de 4 niveaux : 1, 2, 3, et 4 fleurs. Il permet aux collectivités d'affirmer leurs choix en matière de qualité de vie et d'attractivité grâce à un travail cohérent autour du paysage, du végétal et du fleurissement. Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique des espaces verts, évoluent pour donner une place prépondérante à l'aménagement et à la gestion des espaces paysagers et fleuris.

Fort de ce travail réalisé par les équipes communales depuis de nombreuses années, la commune a souhaité postuler cette année au label 1^{ère} fleur. En septembre, le jury a visité la commune et a rendu son verdict en novembre : le jury a accordé cette première fleur à Louannec en soulignant la qualité des aménagements.



Sylvie Cravec
Adjointe aux travaux

Eric Renaud
Adjoint à l'urbanisme et l'environnement

FINANCES

RETOUR SUR L'ANNEE 2022 ET ANALYSE DE LA SITUATION DE LOUANNEC SUR LE CANTON :

1°) La Population : en population INSEE (3 194 hab.), nous représentons un peu plus de 12% de la population du canton en 2022. Et en population DGF (3 476 hab.), nous représentons un peu plus de 10% de la population du canton. Cela nous montre que nous sommes peu concernés par la part des résidences secondaires (16,6%) et donc par la réforme sur la Taxe d'Habitation. D'autres communes du canton ont une part nettement plus importante (de plus de 40% à plus de la moitié des habitations). La population INSEE, tout le monde connaît. C'est la population suite aux recensements. La population DGF tient compte, en plus, des résidences secondaires notamment.

2°) La part des enfants de 3 à 16 ans : cette part représente 14,5% de la population de Louannec. Elle montre l'importance dans notre village, l'attractivité aussi de la commune. De jeunes parents s'y installent. De plus grandes communes que Louannec ont un pourcentage moins élevé, donc leur population est peut-être plus vieillissante.

3°) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle a progressé de 0,6%. Ce n'est pas grand-chose, mais comparée à d'autres, c'est déjà positif. Sur le canton, 3 communes ont vu leur DGF baisser.

4°) Louannec, commune « riche » ? : Quoiqu'en disent certains qui se sont mal renseignés, Louannec n'est pas une commune « riche ». Sur les 9 communes du canton de Perros-Guirec, 5 ont un revenu imposable par habitant supérieur à celui des habitants de Louannec. En 2022, c'est Trébeurden, sur le canton, qui est classé la commune la plus riche. Déjà en 2018, 6 communes étaient plus « riches » que Louannec. Au niveau départemental, la commune de Louannec est classée 17^{ème}. Le revenu imposable par habitant est de 18 251 €, bien loin de PLENEUF VAL-ANDRE (1^{ère}) à plus de 23 000 €/habitant, et de Trébeurden avec plus de 21 300 €/habitant.

5°) Les Taux d'imposition : sur le canton, les Taux de Louannec sont :

- Pour la Taxe d'Habitation (qui reste en vigueur pour les Résidences Secondaires) : 14,48%, 5^{ème} sur le canton qui a des taux allant de 19,82% à 12,34% ;
- Pour la Taxe sur le Foncier Bâti : 38,07%, 7^{ème} sur le canton qui a des taux allant de 43,90% à 36,58% ;
- Pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 67,30%, 4^{ème} sur le canton qui a des taux allant de 85,48% à 47,18%.

6°) Les Impôts Locaux : cela a déjà été dit par le passé, la commune de Louannec n'est pas une commune où les montants sont très importants. Les Impôts Locaux par habitant sont de 412 € en 2021 (derniers chiffres publiés après les votes des Comptes Administratifs de mars dernier), et Louannec est classé la 8^{ème} commune sur le canton. Sur ce dernier, cela va de 270 €/habitant à 855 €/habitant (et ce n'est pas la plus grande des 9 communes du canton).

7°) Le Potentiel Fiscal par habitant : c'est un critère calculé par les services de l'Etat, et qui sert pour calculer, notamment, les dotations de l'Etat. Il montre comment la commune fait ap-

pel aux contributions auprès de ses administrés. Par rapport au Potentiel Fiscal des communes de 2 000 à 3 499 habitants, le Potentiel Fiscal par habitant de Louannec est inférieur de pratiquement 1/3. Si nous étions au niveau de ces communes, cela voudrait dire que nous augmentions fortement les taux d'imposition (Taxes d'habitation sur les Résidences Secondaires, Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et celles sur le Non Bâti).

Pour rappel : l'ensemble de données ci-dessus sont des données vérifiées puisqu'elles proviennent toutes des publications du Ministère des Finances.

AUTRE SUJET D'ACTUALITE : LES COÛTS DE L'ENERGIE

Nous voyons, un peu partout, dans la presse que les communes réagissent sur les coûts de l'énergie. Effectivement, compte tenu de l'actualité depuis plusieurs mois et les prévisions pour 2023 relativement pessimistes, cela nous amène à revoir, nous aussi, notre position. Vous avez déjà noté que :

- par rapport à bien d'autres communes, Louannec avait déjà mis en place un éclairage public qui s'éteignait à 21 h ;
- la commune a diminué le temps de l'éclairage public. Les lampadaires s'éteignent dorénavant à 20 h 30. Cela fait ½ de gagnée pour ces coûts énergétiques et aussi, et surtout, pour la planète. Au prix du Kwh de 2022, l'économie est d'environ 3 000 €. Le prix moyen, de l'éclairage public, a progressé de 2 cts / Kwh sur les 10 premiers mois (soit +8,7%).

Il est important de noter que le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) signale aux communes « de prévoir », dans sa Lettre d'information d'octobre dernier, « une hausse du budget « électricité » de 100% à 200% (et voir plus) par rapport au prix de 2022 ».

La recherche des économies sur les coûts de l'énergie doit se faire partout, même dans les bâtiments communaux (les écoles, le Foyer, la mairie, la salle des sports, ...). Par exemple la salle des sports : le coût mensuel d'électricité en 2022 a augmenté de 16,5% par rapport à la moyenne mensuelle des 3 années précédentes. Pour l'école maternelle, c'est +11,2%. Nous aurons à faire des efforts à tous les niveaux.

En tout cas, je reste à votre disposition à la mairie en cas de besoin.

Pour ne pas rester sur ces notes pessimistes, et surtout en cette fin d'année 2022, je tiens à vous souhaiter de très Bonnes Fêtes, ainsi qu'à vos familles.

Marc Bacus,
adjoint aux finances

CAMPING MUNICIPAL ERNEST RENAN

2022 marque une excellente reprise du camping en France. Avec une hausse des nuitées de 16% environ.

La saison estivale pour le camping municipal Ernest Renan bat tous les records.

Après deux ans de crise sanitaire, le tourisme en général et le camping en particulier revient à la normale et dépasse même toutes nos prévisions.

La région Bretagne profite pleinement de ce regain de type de vacances. Le retour de notre clientèle étrangère combinée aux réservations de dernière minute, nous ont permis d'enregistrer des taux d'occupation jusqu'à 100% pendant environ un mois et demi.

Très bonne saison mais qui ne la serait pas sans un personnel attentif, professionnel et à l'écoute. Merci donc à tous nos employés, agents de service saisonniers et personnel communal. Chacun à son niveau a participé à la réussite de cette saison.

Mais nous devons toujours nous améliorer pour poursuivre dans cette voie. L'hôtellerie de plein air, doit aussi proposer des hébergements plus insolites en rapport avec son environnement. C'est sur ce dont nous devons travailler dans les années à venir. D'où comment investir sur ce segment ? Est-ce que c'est une activité qui rapporte ? À combien s'élève l'investissement nécessaire pour se lancer ? Voilà notre réflexion.

Cette année a vu la mise en place de la zone verte (cf. « Louannec infos » de juillet 2022), endroit très atypique en bord de piscine, qui a attiré curieux et vacanciers pour un moment de détente et de convivialité. Des améliorations sont à l'étude.

Longtemps espérée, une opportunité s'est offerte à nous pour une possible extension. Une propriété privée enclavée dans notre camping a été proposée à la vente et nous nous en sommes portés acquéreurs, après une étude des domaines et de l'enveloppe budgétaire. Ce sont donc environ 2500m² qui vont pouvoir être aménagés provisoirement pour la saison 2023 avant une étude plus élaborée pour cette parcelle en 2024.

Quant aux travaux pendant cette intersaison, ils vont se concentrer sur la rénovation tant attendue de la cuisine du snack. En effet, des mises aux normes sont à effectuer afin de maximiser la productivité, en envoyant des plats de qualité dans un délai optimal. Pour respecter ce parcours, il est important de réfléchir à l'implantation de la cuisine. Les différentes zones doivent être pensées en respectant le fonctionnement de la cuisine et en délimitant les différentes zones (réception, stockage, préparation, cuisson, conservation, distribution). C'est le défi lancé à nos employés en charge de cette rénovation.

En amont, dans le cadre des travaux de la RD6, l'assainissement des locaux de service et du restaurant seront vérifiés et remis en état, suite à des problèmes d'effluves nauséabonds survenues pendant la saison.

Nous espérons une bonne activité 2023 et dans l'attente toute l'équipe du camping vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année..

Guy Parzy,
adjoint en charge du camping



Lors d'un pot des arrivants, présentation de la Course de voitures à pédales.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale continue son chemin. Depuis la rentrée, de nouvelles bénévoles ont intégré l'équipe et sont venues apporter leur soutien, en particulier pour développer les animations.

De nombreux ouvrages sont commandés tous les 3 mois afin d'enrichir les rayons et peuvent être consultés sur le site internet (Portail Bibliothèque Municipale de Louannec | (biblixnet.net)). Le nombre d'adhérents est en augmentation.

Vendredi 21 octobre dernier nous avons à nouveau accueilli quelques résidentes de l'Ehpad accompagnées de Rachel, leur animatrice.

Elles ont eu la surprise de rencontrer les bébés lecteurs venus avec leurs assistantes maternelles. Une matinée pleine de sourires et de bonheur pour petits et grands. Ce temps convivial devrait se faire une à deux fois par mois jusqu'au mois de Juin.

En parallèle un autre temps a été proposé pour nos aînés vivants à leurs domiciles ne se déplaçant plus à la bibliothèque. Le vendredi 25 novembre, la bibliothèque a organisé une matinée d'échanges à travers des lectures et discussions autour d'un thème au choix. Une navette a été mise à disposition pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Les accueils des scolaires continuent comme l'année dernière. Les enfants de maternelle viennent écouter des histoires chaque mois et les primaires tous les deux mois.

Un projet de petites animations autour de la fête des lumières a été mis en place début décembre.

Le « Prix Biblioth'régor » s'est déroulé jusqu'au 21 décembre.



Pour rappel, l'association Biblio Trégor, constituée de plusieurs responsables et bénévoles des bibliothèques du secteur se regroupe régulièrement pour monter des projets.

Le prochain projet en préparation portera sur la découverte de l'Art. Chaque bibliothèque proposera des animations en lien avec ce thème jusqu'à fin janvier pour terminer en beauté le dimanche 29 janvier pour la journée « Biblioth'régor en fête ».

Lors de ce temps fort gratuit et ouvert à tous, chaque responsable de bibliothèque animera un atelier autour de l'art et les participants pourront aussi découvrir l'exposition « Les arts en boîte » de la bibliothèque des côtes d'Armor.

Ce jour sera aussi l'occasion de remettre le prix Biblioth'régor évoqué juste au-dessus.

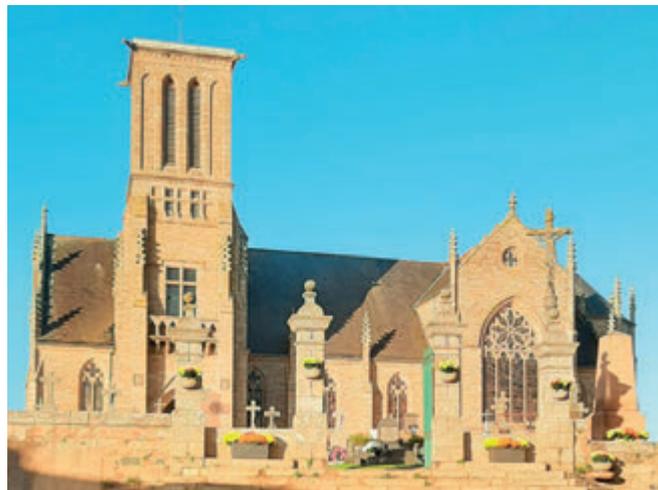
Petit rappel : La bibliothèque est ouverte le lundi de 17h30 à 19h, le jeudi de 16h15 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h. La cotisation est gratuite et chaque adhérent a la possibilité de consulter le fond sur le portail internet et d'y réserver des ouvrages.

A bientôt !

Karine Legendre
Adjointe à la culture



L'Église à Louannec par le relais paroissial



Au centre du bourg de Louannec se trouve un imposant bâtiment : l'église dédiée à St Yves. La 1^{ère} église, qui a vu St Yves, recteur durant 11 ans, a été démolie en 1896 ; la construction de l'église actuelle s'est terminée en 1898. Celle-ci possède de superbes vitraux réalisés entre 1930 et 1938 ; offerts par des paroissiens, ces vitraux représentent les différents moments de la vie de St Yves. Le beffroi (plutôt que clocher) abrite 3 superbes cloches. L'église renferme plusieurs œuvres d'art, appréciées par les visiteurs : chasuble, retable, chaire, ...

Du point de vue de l'organisation de l'Église Catholique du diocèse de St Brieuc, le « relais paroissial » de Louannec est intégré dans la « grande » paroisse de Perros-Guirec avec St Quay-Perros, Trégastel, Trélevren, Trévou-Tréguignec, Kermaria-Sulard, Coatréven. La paroisse est placée, depuis 2018, sous la responsabilité du Père Albert Wanso, camerounais.

Le fonctionnement de la paroisse (accueil, préparation et animation des offices, messes et obsèques, organisation des visites période

estivale et Noël, les pardons de St Yves au bourg en mai, chapelle de Kerallain en août, la propreté de l'église -fleurissement, nettoyage) est assuré par des bénévoles. Toute personne intéressée et disponible pour participer aux activités paroissiales peut nous contacter.

La correspondante du relais paroissial : Marie-Hélène HUE (tél : 06 74 69 89 64)

Enfance - Jeunesse

Dans le cadre des TAP de nombreuses activités sont proposées dont plusieurs nouveautés cette année comme les échecs, l'atelier photo, l'acrosport...

Un projet de comédie musicale est porté par Lise, Noémie qui se sont lancées dans la préparation d'un grand spectacle tout au long de l'année avec les CP/CE. Les élèves se produiront devant leurs parents, mais aussi devant les résidents de l'EHPAD et si possible aussi lors de la fête de la musique. Ce travail s'articule autour de la danse et du théâtre. L'atelier TAP a lieu le vendredi.



Echecs avec Laurent



Brico Dingo



Théâtre avec Noémie

Le Centre du mercredi, accueille davantage d'enfants cette année, ce qui nécessite la venue d'une troisième personne. Depuis début septembre Camille et Loïck sont venus prêter main forte et ont pu, en échange, effectuer leur stage pratique BAFA plus rapidement.

Les enfants peuvent participer à des animations diverses ou rester en temps libre s'ils le souhaitent. Ils ont aussi accès à la bibliothèque et profitent pour lire au calme.



Le Centre de Loisirs des vacances connaît lui aussi un grand succès. Entre 35 et 40 enfants par jour lors des vacances de la Toussaint.

Plusieurs temps forts ont été organisés lors des dernières vacances : Balade Contée, Sortie au Zooparc de Trégomeur et une Halloween Party, sans oublier les buffets parents tant appréciés chaque vendredi à 17h qui permettent un échange convivial entre les parents, les animateurs, et les enfants.



Balade contée



Sortie au zoo



Buffet parents de la première

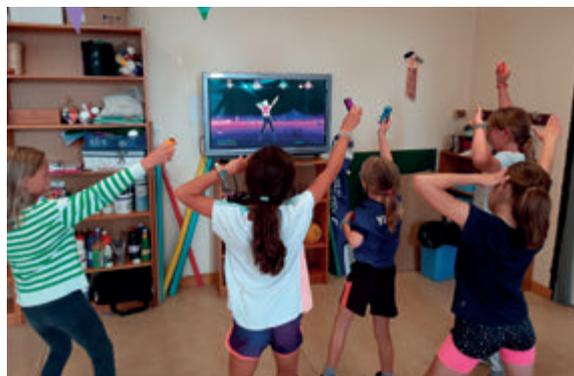


Pendant ce temps-là à l'espace jeunes...

Les mercredis après-midi connaissent une belle fréquentation (entre 15 et 20 jeunes réguliers) avec l'intégration des CM2. Un autre groupe d'habitues (une dizaine de jeunes) vient le vendredi et samedi. Pour fidéliser nos jeunes Louannécains, nous proposons des temps forts pour satisfaire leurs demandes et envies comme les sorties aux Geek Days à Brest, ou au festival Scorfel à Lannion...).

L'espace jeunes a connu une belle fréquentation durant les vacances de la Toussaint comme en témoignent ces photos.

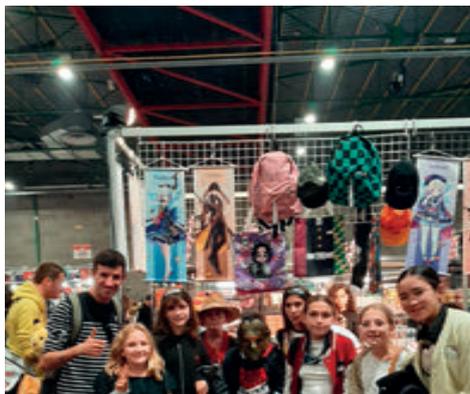
La Commission Communale des Jeunes s'est réunie en novembre. Après les bacs à marée, des actions en lien avec l'EHPAD sont envisagées.



Chorégraphie Just Dance



Moment de détente



Geek Days à Brest



La commission Communale des Jeunes qui confectionne les colis des anciens

L'équipe Enfance - Jeunesse

Ecole des sports

Durant l'année 2021/2022, nous avons formé 3 groupes (4 à 5 ans, 6-8 ans et 9-11) qui ont pratiqué 4 cycles de sports différents durant 7 séances. Pour l'école des sports nature (9-11) course d'orientation, tir à l'arc, ultimate et VTT étaient au programme. Basket, hockey, handball et athlétisme pour les inscrits à l'école des sports.

Pour l'année 2022/2023, 12 enfants de l'année dernière ce sont de nouveau inscrits. Les groupes sont complets sauf pour le 9-11 ans.

Le camp ados à Guerlédan début juillet s'est déroulé sous les meilleures auspices. Les jeunes ont pu faire du kayak, de la bouée tractée, de l'accrobranche, des veillées... tout en s'occupant des tâches de la vie quotidienne. Chaque jeune a su trouver sa place dans le groupe pour passer de bonnes vacances sportives.

La "Loupentréker" aura lieu en juin 2023. Ce projet aura lieu un mercredi après-midi avec les communes de Kermaria, Trévou et Penvénan. Nous organisons une olympiade géante regroupant tous nos groupes d'école des sports. Il y aura environ 100 enfants

Les olympiades de fin d'année scolaire se sont déroulées sous forme d'ateliers (danse, kinball, hockey, palets bretons...). Les enfants ont vraiment apprécié.



Grande ferveur lors des Olympiades scolaires

Missions Argent de Poche

La commune de Louannec a signé une convention de partenariat en juin dernier avec le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale de LTC) et la ligue de l'enseignement afin de rentrer dans le dispositif Mission Argent de Poche.

En échange de 3 heures de travail au service de la commune, le jeune perçoit une indemnité de 15 euros. De quoi gagner un peu d'argent de poche, mais surtout de développer chez eux le sens civique et citoyen. 27 jeunes se sont inscrits dans le dispositif, un vrai succès ! 63 missions ont été réalisées entre les vacances d'été et de la Toussaint. !

33 missions ont été réalisées par des filles, 30 par des garçons.

34 missions dans les services techniques, voirie et espaces verts.

16 missions à l'aide à l'animation au Centre de Loisirs.

5 missions à l'aide aux animations jeunesse au camping

4 missions à la bibliothèque.

4 missions avec le C.A.L dans le cadre de la course de voiture à pédales.

« Ces jeunes ont été un atout pour le centre de loisirs car ils ont apporté un soutien à l'équipe dans l'encadrement des animations. Ils ont eu un très bon échange avec les enfants, ce qui a constitué une aide précieuse à l'organisation globale (rangement, rassemblements, encadrement) ainsi qu'à la préparation du buffet des parents tous les vendredis. Sans doute de nouvelles vocations vont éclore, certains d'entre eux ont parlé de passer le BAFA ».

Noémie Chauvin, responsable du centre de Loisirs.

« Les missions m'ont permis d'avoir une expérience dans le monde du travail et gagner un peu d'argent fait du bien au porte-monnaie. J'y reparticiperai avec plaisir ! Merci aux encadrants pour leur gentillesse ! ».

Maëly 16 ans

« Nous trouvons que c'est une très bonne initiative de la commune d'avoir mis en place ces missions pour nos jeunes.

Merci à vous au conseil municipal et merci à tout le personnel communal d'avoir joué le jeu pour accueillir au mieux nos jeunes ».

David et Elise (Parents)

« J'ai vécu une expérience très enrichissante. J'ai effectué 3 missions, une avec les services techniques et 2 au centre de loisirs. J'avais pour projet de passer mon BAFA et ces missions avec l'équipe d'animation en août et octobre m'ont convaincue. Je me suis inscrite au BAFA pour les vacances de février 2023 et compte passer mon stage pratique au mois de juillet 2023 à Louannec. Cette expérience m'a permis de me mettre en contact avec Noémie et de lui montrer ma motivation ».

Margot



Anaïs à la bibliothèque avec Violaine



Léna et Lilas à Roc'h gwen



Le 2 décembre dernier les jeunes ont été invités en mairie pour recevoir un certificat de citoyenneté mettant en valeur leur engagement dans le cadre des Missions Argent de Poche.



Raphaël et Daniel ont installé les panneaux d'information sur le littoral

L'opération a vocation à perdurer lors des périodes de vacances sauf celles de Noël.

Une petite réception a été organisée à la mairie le 2 décembre dernier pour remercier les jeunes et le personnel municipal qui a géré les plannings et les a encadrés.

Pas toujours facile quand on est parent ou grand-parent d'aider son fils, sa petite-fille à trouver sa voie : alors pourquoi ne pas faire appel aux services d'Avenir Jeunes ?

Pousser la porte de la Mission locale quand on a entre 16 et 26 ans c'est pouvoir bénéficier de solutions : informations, conseils, accompagnement de proximité dans ses choix de métiers, sa recherche de formations ou d'emploi mais aussi un appui dans les démarches administratives et quotidiennes, comme la mobilité.

A titre d'exemples :

- Gagner en confiance pour entrer dans la vie active : grâce à l'**atelier STARTER**, organisé à Cavan, Tréguier par exemple, 8 jeunes ont pu bénéficier de 3 jours de coaching pour se booster, s'organiser, découvrir ses talents et optimiser ses qualités.
- Obtenir son permis de conduire est un objectif et une nécessité pour de nombreux jeunes. Nous avons organisé des **ateliers « Code de la route »** notamment à Trévou-Tréguignec, Trégastel, qui ont permis aux jeunes des communes environnantes, au plus près de chez eux, de bénéficier de 12 séances gratuites, de la présence du moniteur qui facilite l'apprentissage et de l'accès aux cours en ligne.

Bref c'est un soutien pour mettre en place ses projets et se lancer dans la vie !

- Le **témoignage de Julie**, 20 ans illustre ce que peut être un accompagnement par la Mission locale :

Quand Julie passe le pas de venir à la Mission locale, elle a interrompu son cursus scolaire après avoir obtenu son BAC ES et intégré une école en travail social pour devenir assistante sociale.

Une expérience de stage mal vécue l'a amenée à arrêter son école au bout de la 1^{ère} année. Quand elle rencontre Fabienne, conseillère à la Mission locale en janvier 2020, Julie a perdu confiance en elle et a besoin d'être aidée. Elle ne sait plus quelle orientation choisir et se sent perdue.

Plusieurs rencontres avec la conseillère vont lui permettre de faire le point sur sa situation, d'explorer de nouvelles pistes professionnelles via des logiciels d'orientation, des périodes de stages en entreprise, un atelier de trois jours de coaching et un travail sur son CV et les entretiens.

Aujourd'hui un an a passé : Julie est reboostée et a trouvé sa nouvelle voie : devenir pâtissière.

Elle a signé un contrat d'apprentissage et prépare sa première année de CAP PATISSIERE au CFA de Ploufragan.

Elle va également pouvoir bénéficier de conseils et d'aides financières pour prendre un logement.

Alors si Julie a réussi, pourquoi pas vous ?



Comment ? C'est tout simple : en prenant rendez-vous avec Fabienne Llanta conseillère à la Mission locale de Lannion au 02.96.46.40.09 – lannion@mloca.fr

Pas mobile ? Possibilité de rendez-vous sur PERROS GUIREC, dans les locaux du POINT D'APPUI 8 rue des 7 îles 22700 Perros-Guirec

Tous les lundis après-midi 14h00 - 17H00, sur rendez-vous uniquement. C'est un service gratuit et confidentiel.

Parce que la Mission locale s'adresse à tous les jeunes de 16 à 26 ans, diplômés ou non !

Les VEILLEURS MUNICIPAUX : La coopération entre la Mission locale Avenir Jeunes et la commune de Louannec

Avenir Jeunes Ouest Côtes d'Armor anime un réseau de Veilleurs Municipaux répartis sur l'ensemble du territoire. La mission du veilleur municipal de LOUANNEC consiste à se faire le relais de la Mission locale pour les jeunes de la commune ayant la nécessité d'accéder aux services proposés (aide à la mobilité, atelier code de la route, conseil à la recherche de formation ou d'emploi, offres d'emploi, appui financier...). Le Veilleur Municipal oriente directement le jeune intéressé vers le conseiller référent du territoire.

Les Veilleurs Municipaux des secteurs de PERROS GUIREC ont été conviés à une réunion de travail et d'échanges afin de redécouvrir les outils mobilisables et définir des pistes d'actions à développer pour les jeunes de la commune.

Mme EMILIE ZEGGANE et CELINE LE MORVAN, Elues et Veilleuses sur la commune, sont disponibles pour vous apporter les premières informations et vous mettre en relation avec Fabienne LLANTA, la conseillère référente de LOUANNEC.

Infos : AVENIR JEUNES Ouest Côtes d'Armor : www.ajoca.fr ou 02 96 46 40 09 (Lannion)

Emilie Zéggane

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune de LOUANNEC

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

du lundi 19 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023

- dans la mairie aux jours et heures d'ouvertures habituels
- ainsi que sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse www.lannion-tregor.com.

Personnel communal : départs en retraite et mutation

Vendredi 18 novembre dans la salle des fêtes, Gervais EGAULT, maire de Louannec, a présidé la cérémonie, saluant le départ en retraite de deux employés : Robert Le Gravet et Jean-Pierre Jaguin et la mutation d'un troisième : Yann Parmentier. Accompagné du personnel municipal, des adjoints et conseillers municipaux, il a tenu à honorer ces personnels. Il a souligné comment, à des titres divers dans le cadre de leurs fonctions, chacun, à sa manière, a participé à la vie de la commune et contribué au bien être des citoyens.

Avec les mesures sanitaires imposées par la pandémie, les départs en retraite n'avaient pas pu être fêtés dans le temps et comme il se doit, chose réparée aujourd'hui.

Les parcours de nos deux retraités ... :

Robert :

- 01/10/1993 : foyer logement « Le Quinic » à Paimpol
- 29/08/2012 : nomination à la mairie de Louannec comme cuisinier
- 01/01/2017 : nommé agent de maîtrise principal
- 01/08/2020 : départ à la retraite

Jean- Pierre :

- 01/03/1998 : nomination à la mairie de Louannec service espaces verts
- 01/01/2002 : obtention concours d'adjoint technique
- 15/01/2004 : obtention concours d'agent de maîtrise
- 01/01/2011 : agent de maîtrise principal
- 01/07/2022 : départ à la retraite

.. et du muté :

Yann : cuisinier à la cantine scolaire

- 01/01/2022 : mutation de la commune de la commune de Saint-Marcel (Eure)
- 01/01/2023 : Départ vers le Département du Nord pour le collège Josquin des près à Condé sur l'Escaut.

Nous leur souhaitons, aux uns une bonne et longue retraite et au dernier une belle et longue carrière.

Cette sympathique réunion s'est achevée autour d'une petite collation pour partager le verre de l'amitié.

Bon vent à tous les trois.



Cérémonie du 11 novembre

Ce 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, présidé par monsieur Gervais EGAULT, Maire, en présence des autorités civiles et militaires a débuté par la messe de commémoration célébrée par le père Albert Wanso, avec l'absoute au monument aux morts de l'église.

A l'issue, au monument aux morts communal, la commémoration officielle qui marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale s'est déroulée avec la participation des enfants de l'école publique de Louannec et d'enfants du village qui ont contribué activement à cette commémoration, par la lecture de plusieurs poèmes et de la liste des « Morts pour la France ».

Le message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, était axée sur la « Victoire et la Paix », avec un hommage particulier cette année, pour les deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin. « Honorons leur sacrifice et celui de tous



les soldats qui ont versé leur sang pour la France ».

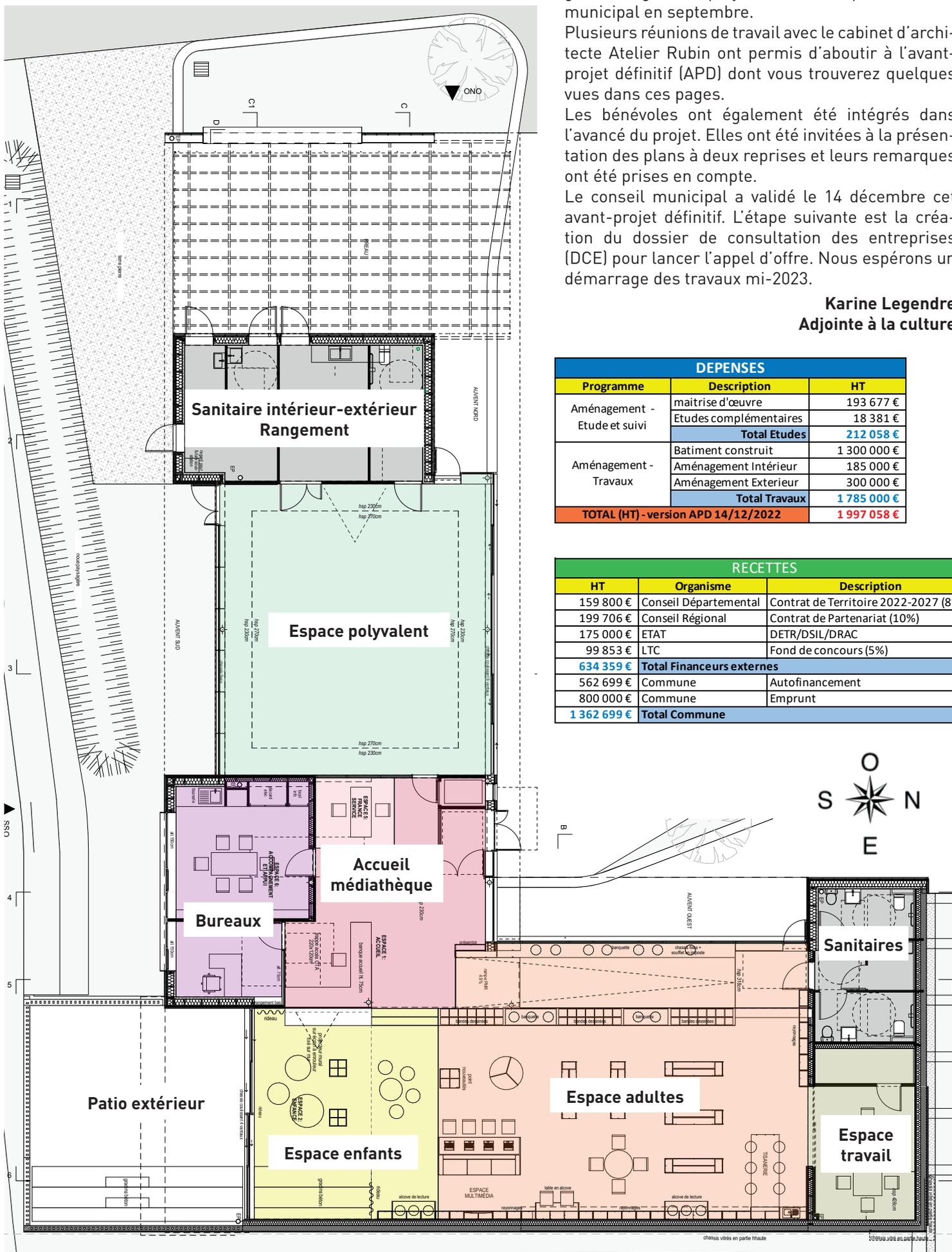
Et d'ajouter : « *Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « Der des der », la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France* ».

Après le dépôt de gerbes, les hommages militaires ainsi qu'aux drapeaux, le cérémonial s'est poursuivi au monument du Guilors..

Guy Parzy



Projet espace culturel - Médiathèque



Le projet de la médiathèque lancé fin 2021 avance. L'avant-projet sommaire (APS) qui définit les grandes lignes du projet a été validé par le conseil municipal en septembre.

Plusieurs réunions de travail avec le cabinet d'architecte Atelier Rubin ont permis d'aboutir à l'avant-projet définitif (APD) dont vous trouverez quelques vues dans ces pages.

Les bénévoles ont également été intégrés dans l'avancé du projet. Elles ont été invitées à la présentation des plans à deux reprises et leurs remarques ont été prises en compte.

Le conseil municipal a validé le 14 décembre cet avant-projet définitif. L'étape suivante est la création du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour lancer l'appel d'offre. Nous espérons un démarrage des travaux mi-2023.

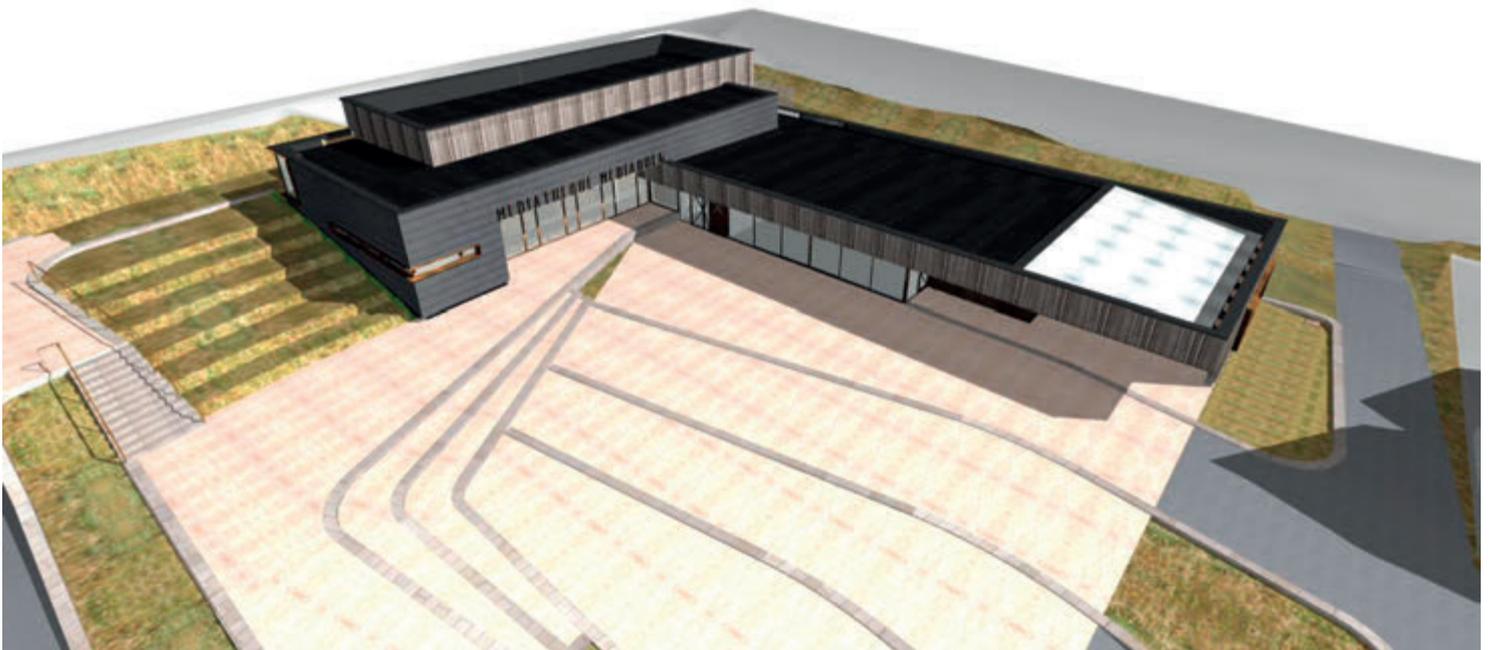
Karine Legendre
Adjointe à la culture

DEPENSES		
Programme	Description	HT
Aménagement - Etude et suivi	maitrise d'œuvre	193 677 €
	Etudes complémentaires	18 381 €
	Total Etudes	212 058 €
Aménagement - Travaux	Batiment construit	1 300 000 €
	Aménagement Intérieur	185 000 €
	Aménagement Extérieur	300 000 €
	Total Travaux	1 785 000 €
TOTAL (HT) - version APD 14/12/2022		1 997 058 €

RECETTES		
HT	Organisme	Description
159 800 €	Conseil Départemental	Contrat de Territoire 2022-2027 (8%)
199 706 €	Conseil Régional	Contrat de Partenariat (10%)
175 000 €	ETAT	DETR/DSIL/DRAC
99 853 €	LTC	Fond de concours (5%)
634 359 €	Total Financeurs externes	
562 699 €	Commune	Autofinancement
800 000 €	Commune	Emprunt
1 362 699 €	Total Commune	



Paysage Jardin Public



Vue de haut du coin de la Poste



Vue du petit parking de la Mairie

Conseil du 26 janvier 2022

↳ Subventions 2022

Marc BACUS présente les demandes de subventions et les propositions de la Commission des Finances réunie le 20 janvier 2022, après en avoir délibéré :

Section « sports » :

Considérant la baisse significative des adhérents, entraînant une baisse de leur subvention, le conseil municipal à l'unanimité, décide de réduire la baisse de moitié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions arrêtées.

Section « Loisirs - culturels » :

Mickaël ALLAIN et Émilie ZEGGANE s'abstiennent en tant que présidents d'associations communales (CAL & Baby Gym).

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 2 abstentions (Mickaël ALLAIN, Émilie ZEGGANE), décide d'allouer les subventions arrêtées.

Section « Écoles » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions arrêtées.

La subvention pour voyage scolaire a été fixée à 50 € par élève. Cette subvention est versée une fois durant les études secondaires de l'enfant. Les demandes peuvent arriver en cours d'année, les subventions seront versées après le séjour.

La subvention pour apprentissage en versée une seule fois directement à l'apprenti(e).

Participation obligatoire aux frais de scolarité des enfants de Louannec

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le coût de fonctionnement d'un élève de l'école maternelle à 924,00 €.

Section « Associations diverses » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions arrêtées.

↳ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Montant budgétisé (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») - dépenses d'investissement 2021 (Hors Restes à Réaliser) : **876 175 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

↳ Travaux de sécurisation RD6 / validation APD et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la RD6 aux abords du Camping, c'est une zone accidentogène, la circulation y est dense et c'est une zone de conflits entre les nombreux utilisateurs (véhicules, piétons, cyclistes, usagers du camping).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** :

- l'avant-projet définitif des travaux de sécurisation de la RD 6 aux abords du camping municipal ;

- les demandes de subventions auprès de l'État (DETR et DSIL), du Département (Amendes de Police) et de LTC (Fonds de concours mobilité) ;

- le plan de financement suivant :

↳ Rénovation thermique de la salle de gym

Le Maire rappelle le diagnostic réalisé par le Conseiller en Énergie Partagée de LTC. Les travaux de rénovation thermique avaient été estimés à 226 000 € HT.

Il rappelle le projet et le plan de financement validés en conseil municipal le 17 février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les devis pour les travaux de rénovation thermique de la salle de gym et **AUTORISE** le Maire à signer les devis, les contrats et tous les documents afférents aux travaux.

↳ Lotissement de Mabiliès

Éric RENAUD, adjoint à l'urbanisme, présente l'OAP (Orientations et Aménagements Programmés) n° 10 au PLU : Lotissement et espace de jeux prévus sur l'ancien terrain de foot de Mabiliès.

La superficie hors aménagements d'espaces publics est de 7 600 m² (superficie totale : 9 150 m²) et doit comporter 12 logements minimum dont 30 % de logements aidés. Le terrain appartenant à la commune, le Maire propose de lancer l'opération et la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement à Mabiliès sur l'OAP n° 10 au PLU.

↳ Résidence des Chênes

Le Maire présente l'OAP n° 11 à la résidence des Chênes qui prévoit la construction de 4 logements.

La SCI JCML propose d'acquérir le lot (environ 700 m² à faire border) pour y construire 4 logements locatifs.

Le service des Domaines a estimé le terrain à 63 000 €.

Le Maire a proposé un prix de vente de 100 000 € (validé par la commission Urbanisme - cadre de vie) considérant que les locataires bénéficieront des places du parking existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de vendre le terrain situé « Résidence des Chênes », constitué des parcelles cadastrées section B n° 911 - 913 - et une partie de la parcelle B 898 à la SCI JCML au prix forfaitaire de 100 000 € (cent mille euros)

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

L'acte de vente sera rédigé par Maître PARTIOT, notaire à Louannec, les frais seront à la charge de l'acquéreur.

↳ Convention « Centre de Loisirs & Activités Vacances »

Le Maire rappelle la dissolution du Centre Intercommunal de Découverte Sportive.

La commune de Louannec propose aux communes anciennement adhérentes du CIDS de conventionner pour que leurs familles bénéficient du tarif « Louannec » et que chaque commune prenne en charge le delta du « tarif extérieur - tarif Louannec ».

Emmanuel COGNEAU, conseiller délégué et ancien président du CIDS, donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la convention proposée et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions avec les communes.

➤ **Convention de délégation de gestion GEPU**

EXPOSE DES MOTIFS

Lannion-Trégor Communauté exerce de plein droit la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1er janvier 2020. L'objet et la consistance de cette compétence sont précisés par délibération du Conseil Communautaire n°CC_2021_0192, en date du 14/12/2021.

La Commune de LOUANNEC, qui a exercé cette compétence jusqu'au 31 décembre 2019 et géré les équipements et services à titre transitoire pendant les années 2020 et 2021, a une expérience et une expertise dans ce domaine.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation du service public et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, Lannion-Trégor Communauté confie par convention avec la Commune de LOUANNEC « la gestion de certains équipements ou services » relevant de ses attributions, ci-après dénommées « les missions ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** Les termes et modalités de la convention de délégation de gestion confiant à la Commune de LOUANNEC une partie des missions nécessaires à l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention de délégation de gestion avec Lannion-Trégor Communauté ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

➤ **Convention de participation à la Protection Sociale Complémentaire**

Les employeurs publics territoriaux peuvent participer, depuis 2012, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont :

- L'assurance « **mutuelle santé** », pour financer les frais de soins en complément, ou à défaut, des remboursements de l'Assurance maladie,
- L'assurance « **prévoyance - maintien de salaire** », pour couvrir la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) suite à accident et maladie de la vie privée, et admission en retraite pour invalidité.

Le Maire propose d'adhérer au contrat collectif pour participer à la consultation et d'adhérer à la convention de participation si les conditions sont avantageuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADHERE** au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents du Centre de Gestion.

➤ **Adhésion CAUE**

Le Maire propose d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement pour l'année 2022, considérant nos projets à venir. Un architecte CAUE va être associé à la sélection de l'architecte pour le projet d'Espace Culturel. Le coût de l'adhésion est de 0,10 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer au CAUE pour un coût 0,10 € par habitant, soit pour 2022 : 319,40 € (3 194 habitants x 0,10 €)

➤ **Voie Mixte Mabiliès – Avenant n° 1**

Le Maire rappelle le marché signé avec l'entreprise COLAS pour les travaux de la voie mixte vers Mabiliès s'élevant à 181 952,68 € HT.

Quelques modifications mineures ont dû être apportées lors des travaux portant le montant total des travaux à 182 556,66 € HT, soit un avenant positif de 603,98 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le montant total des travaux de réalisation de la voie mixte vers Mabiliès et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 de l'entreprise COLAS d'un montant de 603,98 € HT.

➤ **Espace Culturel – sélection des candidatures**

Le Maire rappelle la consultation en cours pour la maîtrise d'œuvre de l'espace culturel et informe l'assemblée des candidats retenus pour présenter une offre :

23 candidatures ont été reçues, la commission des marchés publics en a sélectionné 3 :

1 – MAGMA 3.0 de Bréal sous Montfort

2 – Atelier RUBIN de Lannion

3 – B.R.A. de Rennes

Les candidats présenteront leur offre et leur intention architecturale lors de leur audition le 18 février devant le comité de sélection.

➤ **Convention d'occupation temporaire du domaine public SDE**

Afin de se conformer à la réglementation concernant l'implantation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor doit disposer d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Le SDE propose la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour les bornes de recharge installées sur la commune. Celle-ci sera signée pour 20 ans renouvelables par période de 5 ans sans pouvoir excéder 30 ans.

Aucune participation financière n'ayant été demandée à la commune par le SDE pour l'installation et pour l'entretien des bornes, la commune exonère le SDE de la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la convention et **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public.

➤ **Reversement participation à la mise sous plis aux élections départementales**

Le Maire informe le conseil municipal que 7 agents de la commune ont participé à la mise sous plis des propagandes lors des élections départementales à la Mairie de Perros-Guirec.

L'État a compensé la dépense à la commune de Perros-Guirec qui nous a reversé 1 432,94 €, cette somme sera redistribuée aux agents. Chaque agent percevra 204,71 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la répartition de la somme de 1 432,94 €.

AUTORISE le Maire à procéder au versement de 204,71 € à chaque agent.

➤ **Affaires diverses**

Le Maire donne communication du jugement de l'affaire M. Philippe LOUZON contre la Commune de LOUANNEC (dossiers 2100915 & 2101917) :

- Les requêtes de M. LOUZON sont rejetées
- M. LOUZON doit verser à la commune de Louannec la somme de 750 €
- M. LOUZON doit verser à M. SVILARICH la somme de 750 €

Conseil du 9 mars 2022

⇒ Espace culturel – choix du maître d'œuvre

Le Maire rappelle la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre de l'Espace Culturel et les 3 candidats admis à présenter une offre et une intention architecturale :

- 1 – MAGMA 3.0 de Bréal sous Montfort
- 2 – Atelier RUBIN de Lannion
- 3 – B.R.A. de Rennes

Le Classement établi suite aux auditions :

Critères	B.R.A. 161 891.25 €	Atelier RUBIN 154 300.00 €	MAGMA 3.0 132 750.00 €
Critère 1 :			
Prix / 30 sur 100 points	24.60	25.81	30.00
Critère 2 : Critère Valeur technique basée sur la production d'une intention architecturale pondéré à 70 sur 100 points	55	58	51
TOTAL	79.60	83.81	81.00
Classement	3	1	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le choix du Comité de Sélection en confiant à l'Atelier RUBIN de Lannion la maîtrise d'œuvre de l'Espace Culturel pour un coût de 154 300,00 € HT.

⇒ Travaux de sécurisation de la RD n°6 aux abords du camping municipal – Conventions de travaux sur mandat et d'occupation du domaine public départemental

Le Maire rappelle le projet de sécurisation de la RD 6 aux abords du camping municipal, validé en séance le 26 janvier 2022 pour un montant prévisionnel de 300 965,92 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de conclure avec le Département et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant.

⇒ Camping Municipal – Tarifs

Guy PARZY, adjoint au Camping Municipal, présente les différents produits à vendre ou à louer et les tarifs proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** l'ensemble des tarifs.

⇒ Emplois saisonniers 2022

Guy PARZY présente les besoins estimés pour la saison 2022. Pour le camping il rappelle qu'un recrutement de responsable est actuellement en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de recruter des contractuels pour faire face aux besoins saisonniers.

Emplois Centre de Loisirs et CAP

Le Maire rappelle la dissolution du CIDS et l'intégration des services à la commune de Louannec. Il y a nécessité à recruter du personnel durant les vacances pour le Centre de Loisirs et pour les activités CAP. Il présente les besoins estimés en personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir aux emplois nécessaires à l'encadrement du centre de loisirs et des activités CAP selon les besoins estimés.

⇒ SDE – Rénovation éclairage public du terrain de football

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation des coffrets et platines supplémentaires. L'estimation s'élève à

4 160,16 €, soit une participation communale de 2 503,80 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de rénovation des coffrets et platines supplémentaires présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **4 160,16 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

⇒ OBJET : SDE – Rénovation éclairage public « Résidence Ernest Renan » Foyer M1065

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public « Résidence Ernest Renan » (mât et lanterne du foyer M1065). L'estimation s'élève à 1 503,36 €, soit une participation communale de 904,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de rénovation du mât et de la lanterne du foyer M1065 (Résidence Ernest Renan) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 503,36 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

⇒ SDE – Rénovation éclairage public « Route de Trélévern » Foyer A004

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public « Route de Trélévern » (lanterne du foyer A004). L'estimation s'élève à 1 166,40 €, soit une participation communale de 702,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de rénovation de la lanterne du foyer A004 (Route de Trélévern) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 166,40 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

⇒ Commission de contrôle des listes électorales

La composition de la commission de contrôle des listes électorales est définie par l'article L. 19 V & VI du Code Électoral : dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit (dans le cas où 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal) :

* trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

* deux autres conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Après avoir consulté les conseillers pris dans l'ordre du tableau, la commission de contrôle est constituée des membres suivants :

- Maurice PENNEC
- Dominique GANNAT
- Daniel ROLLAND
- André MICHEL
- Bernard MULÉ

Conseil du 6 avril 2022

↳ Budgets communaux - Comptes de gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le percepteur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés, pour l'exercice 2021, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du Camping, du Lotissement Poulajou et du Lotissement Le Stivel, dressés, pour l'exercice 2021, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

↳ Budgets communaux - Comptes administratifs 2021

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2021 et après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire cède la Présidence à M. Bernard MULÉ qui met les comptes administratifs aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE :

- le Compte Administratif 2021 de la Commune,
- le Compte Administratif 2021 du Camping,
- le Compte Administratif 2021 du Lotissement de Poulajou,
- le Compte Administratif 2021 du Lotissement Le Stivel,

↳ Budgets communaux - Affectations des résultats

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M14 d'affecter les résultats 2021 des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement Poulajou et du Lotissement Le Stivel.

COMMUNE :

Le Compte Administratif 2021 du budget principal fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **590 879.69 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : **176 430.42 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 à hauteur de **590 879.69 €**.

CAMPING :

Le Compte Administratif 2021 du budget Camping fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **83 174,63 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les

RAR) : - **34 933,11 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- de conserver en section de fonctionnement la somme de **44 000.00 €**.

- de couvrir le besoin de financement et de porter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de **39 174.63 €**.

LOTISSEMENT POULAJOU :

Le Compte Administratif 2021 du budget du Lotissement de Poulajou fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **0 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **0 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE de clore le budget du lotissement de Poulajou**

LOTISSEMENT LE STIVEL :

Le Compte Administratif 2021 du budget du Lotissement Le Stivel fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **0.00 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **80 186.80 €**

- Report du déficit d'investissement au compte 001, soit la somme de **80 186.80 €**

↳ Vote des taux 2022

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les taux d'imposition 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 38,07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,30 %

↳ Budgets communaux - Budgets primitifs 2022

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2022 et après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire met les budgets primitifs 2022 aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE :

- le Budget Primitif 2022 de la Commune,
- le Budget Primitif 2022 du Camping,
- le Budget Primitif 2022 du Lotissement Le Stivel,
- le Budget Primitif 2022 du Lotissement Mabiliès,

↳ Effacement de réseaux RD6 - Camping

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement pour la sécurisation de la RD 6 aux abords du Camping validé en conseil municipal le 26 janvier 2022.

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour l'effacement des réseaux et l'éclairage public. Le montant global des travaux est estimé à 255 300 € soit une participation communale de 148 607,13 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les projets

ORANGE est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

↳ SDE / Effacement de réseaux RD 6 - Route de Tréguier

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour l'effacement des réseaux sur la RD 6 à la sortie du bourg vers Tréguier. Le montant global des travaux est estimé à 40 100 € soit une participation communale de 12 376,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet

↳ SDE / Extension éclairage public RD n°6 - Route de

Tréguier

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour l'extension de l'éclairage public de la RD n° 6 jusqu'au passage piéton face au Pôle Médical (balisage chemin). L'estimation s'élève à 13 400,00 €, soit une participation communale de 8 064,82 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'extension de l'éclairage public de la RD n° 6 jusqu'au passage piéton face au Pôle Médical.

➤ **Rénovation énergétique de la salle de gym / Subvention Région « Bien vivre partout en Bretagne »**

Le Maire rappelle les travaux de rénovation énergétique de la salle de gym. Les devis ont été actualisés et la note s'alourdit. Le Maire propose d'inscrire l'opération auprès de la Région dans le cadre du programme « Bien vivre partout en Bretagne » qui propose d'accompagner les collectivités sur les enjeux de l'accélération des transitions entre autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif 2022 « Bien vivre partout en Bretagne ». Les travaux seront réalisés en 2022.

Il **ADOpte** le plan de financement.

➤ **Subvention au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) pour un soutien financier aux ukrainiens**

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a activé, le

1^{er} mars 2022, le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) et propose aux collectivités territoriales de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement leur solidarité. La gestion des fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Le Maire propose le versement d'une aide financière de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un secours d'urgence de 2 000 € au FACECO.

➤ **Location gérance 2022 du snack-bar du Camping**

Monsieur Le Maire rappelle que le snack-bar du camping est mis en location gérance pour le fonds de commerce de bar et plats cuisinés durant la saison estivale.

Monsieur le Maire a reçu la candidature de M. GICQUEL Cédric. Le Maire propose une location gérance du snack-bar du camping à la société « Le Bilb'o Quai », gérant Monsieur Cédric GICQUEL, du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022 pour un loyer de 5 000 €.

Une caution de 1 250 € sera à verser à la signature du bail, elle sera remboursée dans le mois qui suit l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet

Conseil du 29 juin 2022

➤ **Avancements de grades 2022**

Le Maire présente les possibilités d'avancement de grade pour l'année 2022. Il rappelle également que le poste de responsable des espaces verts est actuellement occupé par un agent de maîtrise depuis le 1^{er} avril, suite au départ en retraite de l'agent de maîtrise principal, il propose donc de transformer le poste d'agent de maîtrise principal en poste d'agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- suite à la possibilité d'avancement d'un agent des services techniques - équipe « Bâtiment », de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{nde} classe au 1^{er} août 2022.

- suite aux possibilités d'avancement des chefs d'équipe « Bâtiments » et « Voirie », de créer deux postes d'agent de maîtrise principal et de supprimer deux postes d'agent de maîtrise au 1^{er} août 2022.

➤ **Contrat-groupe CDG – Assurance statutaire**

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer au contrat groupe CDG

➤ **Maintien du régime indemnitaire pendant un Temps Partiel Thérapeutique**

Le Maire expose :

Le Temps Partiel Thérapeutique est une modalité temporaire de maintien en emploi destinée à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'agent et/ou sa réadaptation sur le poste de travail. L'agent perçoit l'intégralité de son traitement, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence. Les primes et indemnités sont toutefois calculées au prorata de la durée effective de service.

Le Maire propose, au même titre que les agents de l'État, de maintenir le versement du régime indemnitaire dans son intégralité aux agents placés en Temps Partiel Thérapeutique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de maintenir le versement du régime indemnitaire dans son intégralité aux agents placés en Temps Partiel Thérapeutique.

➤ **Délibération annulée**

- Avis négatif de la CNRACL à la demande de départ en retraite pour carrière longue d'un agent : manque de trimestres de durée d'assurance cotisée.

➤ **Personnel communal / Contractuels**

Le Maire rappelle les contrats en cours et propose de pérenniser 2 emplois contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** aux propositions de Monsieur le Maire et **FIXE** le tableau des effectifs.

➤ **Publicité des actes réglementaires**

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation

des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

- Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Considérant qu'il convient de mener une réflexion sur le fonctionnement et les équipements nécessaires avant d'envisager une publication sous forme électronique, il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter la proposition du Maire, à savoir de conserver une publication par affichage.

➤ Programme de Voirie 2022

Sylvie CRAVEC, adjointe à la voirie, rappelle le contenu du programme de voirie défini en commission :

Suite à la consultation, la commission des marchés publics s'est réunie le 31 mai 2022 afin d'étudier les offres.

La Commission a retenu l'entreprise COLAS avec l'option 1 pour un montant de 97 982,18 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Valide** la proposition de la Commission des Marchés Publics et attribue le marché du programme de voirie 2022 (base+option 1) à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 97 982,18 €.

➤ Rénovation énergétique de la salle de gym – Avenants

Le Maire expose :

Le contrôleur technique a alerté sur l'incompatibilité entre les matériaux utilisés et les normes coupe-feu ; sur le plafond l'utilisation de ouate de cellulose nécessite le doubler les plaques BA 13 ou de mettre des plaques BA 15, cela entraîne du poids supplémentaire qui nécessitera de renforcer la charpente.

Il a également alerté sur la nécessité de prévoir un pare-vapeur entre l'isolation et le bac acier et de laisser un espace suffisant pour la circulation de l'air entre les deux pour limiter la condensation. Il faut prévoir de surélever le bac acier en posant des liteaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la modification des travaux et **AUTORISE** le Maire à signer les avenants.

➤ Délibération n° 2022-06-29-09

Camping municipal – Tarifs épicerie

Guy PARZY, adjoint au camping, présente les tarifs des produits vendus au Camping Municipal.

Les produits sont achetés auprès de l'épicerie de Louannec, de la boulangerie de Trélévern et de la cidrerie de Kernivinen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les tarifs 2022 de l'épicerie du Camping Municipal.

➤ Demande de subvention « Fête Vénitienne »

Le Maire présente la demande du Comité de la Rade pour un sponsoring de 250 € par le Camping Municipal pour la Fête Vénitienne à Perros-Guirec le 2 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 abstention (Régis ESNAULT), **EST FAVORABLE** à un sponsoring de 250 € du Camping Municipal au Comité de la Rade pour la Fête Vénitienne du 2 août 2022.

➤ Demande de subvention « Course de voitures à pédales »

Le Maire présente la demande du Comité d'Animation de Louannec pour un sponsoring du Camping Municipal pour la « Course des voitures à pédales » à Louannec le 15 août.

Considérant l'importance et le budget alloué à la manifestation, le Maire propose un sponsoring de 1 500 € par le Camping Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 3 abstentions (Mickaël ALLAIN, Émilie ZEGGANE, Dominique GANNAT), **EST FAVORABLE** à un sponsoring de 1 500 € du Camping Municipal au Comité d'Animation de Louannec pour la « Course de voitures à pédales » du 15 août 2022.

➤ Mission « argent de poche »

Le service jeunesse du CIAS a expérimenté durant l'été 2021 le dispositif « Mission Argent de poche ».

- 362 jeunes se sont impliqués (50% de filles et 50% de garçons, en majorité des collégiens 47%),

- 24 communes se sont engagées,

- 1 617 missions ont été réalisées

- 24 255 € d'indemnités ont été versés aux jeunes.

Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté reconduit le dispositif durant l'été 2022.

Pour ce faire, il est proposé d'engager un partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune, annexée à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la reconduction de ce projet.

➤ Informations du Maire sur ses délégations

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes :

- **Décision n° 2022-003** : Rénovation énergétique de la salle de gym - Avenant n° 1 :

Bâchage du cellier après le désamiantage + 3 200,00 € HT

- **Décision n° 2022-004** : Espace culturel – Levé topo et bornage : 2 640,00 € HT

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 01/07/2022

➤ Règlement intérieur des services périscolaires

Émilie ZEGGANE présente le règlement intérieur des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le règlement intérieur des services périscolaires.

Louannec en images



Un abri pour les parents devant l'école primaire



Des participants au marathon Perros-Paimpol



Fête des Ecoles



Halloween devant L'épicerie Ici et Là.



Les enfants des écoles avec leur enseignante ont animé une partie de la fête de la musique.



Nettoyage des plages sous la houlette d'Eric, adjoint.

Biblioth



èque



Thomas et Églantine lors d'une animation jeunesse au camping



Centre. Moment de convivialité autour de Pierre, l'animateur.



Centre activité, avec Thomas, animateur.



Préparation des colis de Noël par le C.C.J.



Repas des anciens.

Conseil du 28 septembre 2022

➤ Espace culturel - APS

Le Maire présente l'avant-projet sommaire établi par l'Atelier RUBIN. Le projet a été présenté à la commission « Espace Culturel », à la Bibliothèque des Côtes d'Armor, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et aux bénévoles.

L'estimation sommaire s'élève à 1 787 700,00 € HT, le Maire rappelle que l'enveloppe était fixée à 1 500 000 € HT, actualisée à 1 590 000 € HT en référence à l'indice BT.

Le Maire souhaite que le maître d'œuvre propose des options de moins-value afin de se rapprocher de l'enveloppe initiale. Il demande l'avis de l'assemblée sur le projet et les remarques à formuler au maître d'œuvre avant la réalisation de l'avant-projet définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Sommaire et demande à l'atelier RUBIN de modifier le projet en tenant compte des remarques présentées.

➤ Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » - Autorisation de signature du CDT 2022-2027

M. le Maire de LOUANNEC informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple,

et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural »¹ et 25M€, Groupe 2 « rurbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **Approuve** les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 159 800 € H.T. pour la durée du contrat ;

- **Autorise** M. le Maire de LOUANNEC ou son représentant, à procéder au versement de la cotisation pour l'année 2022 ;
- **Autorise** M. le Maire de LOUANNEC ou son représentant à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

➤ Demande de subvention départementale au titre du « contrat départemental de territoire 2022-2027 - Espace culturel

M. le Maire de LOUANNEC informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027 et de la si-

gnature du contrat et de l'enveloppe allouée pour la commune. Cette enveloppe est librement affectée par la commune aux projets d'investissement répondant aux thématiques ciblées par le Département.

Le Département peut intervenir à un taux maximum de 70 % HT. Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre enveloppe plafonnée « CDT 2022-2027 » au projet suivant : Construction d'un espace culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet et retient le calendrier des travaux,
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du « contrat départemental de territoire 2022 -2027 », d'un montant de 159 800 € H.T.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

➤ Location véhicule au Camping Municipal

Après une consultation auprès de Citroën pour un Berlingo Van Fourgon, de Toyota pour un Proace city électrique médium et de Peugeot pour un e-partner pro STD, la proposition de Peugeot pour une LLD est la plus intéressante.

Le Maire présente la proposition de Free2 Move Lease pour une location longue durée d'un véhicule électrique Peugeot e-Partner Pro STD. La location est consentie sur une durée de 48 mois pour un loyer mensuel de 302,56 € HT. Le bonus écologique de 5 000 € est versé directement au fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Autorise** le Maire à signer le contrat de location d'un Peugeot e-Partner auprès de Free2 Move Lease pour un coût mensuel HT de 302.56 € durant 48 mois.

➤ Acquisition d'un micro tracteur

Après une consultation auprès d'Espace Emeraude, de RM Motoculture et de MS Equipement pour l'acquisition d'un micro tracteur, RM Motoculture a présenté l'offre la plus intéressante.

Le Maire présente le devis de RM Motoculture pour l'acquisition d'un micro tracteur KUBOTA modèle LX 401 pour un coût TTC de 37 720 € avec une reprise du Kubota ST40 pour 4 400 €.

Le Maire rappelle qu'il était prévu une dépense de 40 000 € au budget primitif pour l'acquisition du micro tracteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Autorise** le Maire à signer le bon de commande pour l'acquisition d'un micro tracteur KUBOTA modèle LX 401 pour un coût TTC de 37 720 € auprès de RM Motoculture.

➤ Programme de voirie / Point à temps

Le Maire présente le devis de LTC pour 3 journées de Point A Temps s'élevant à 10 036.23 € TTC, il rappelle que 10 000 € ont été prévus au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer le devis de LTC pour un montant de 10 036.23 €. Cette dépense sera imputée au compte 615231.

➤ Suppression des régies « photocopies » - « Droit de place » - « Ludothèque »

Le Maire fait part du contrôle des régies qui a été effectué le 16 août 2022 par un vérificateur de la DGFIP. Il préconise de supprimer les diverses petites régies pour n'en créer qu'une seule.

Le Maire propose de supprimer :

- La régie « photocopies et repas des anciens » créée le 24/11/2000
- La régie « Droit de Place » créée le 01/06/2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de supprimer les régies « photocopies et repas des anciens » et « droit de place » au 31 décembre 2022.

➤ **Création d'une régie « vente de produits et services divers »**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26/09/2022, **DÉCIDE** la création d'une régie spécifique à la vente de produits et services divers.

Modification des régies « cimetière-locations de salles » et « Camping Municipal »

Suite au contrôle de la régie « cimetière – locations de salles » du 16/08/22 et de la régie « Camping municipal » du 12/09/2022, considérant les sommes régulièrement encaissées et la fréquence des dépôts de fonds, le vérificateur préconise l'augmentation de l'encaisse de ces 2 régies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'augmenter l'encaisse de la régie « cimetière-locations de salles » à 3 000 € et de modifier la délibération du 28/02/2018 et de la régie « Camping Municipal » à 30 000 € et de modifier les délibérations du 08/12/2004 et du 20/06/2014.

➤ **Création d'une régie d'avances pour le Camping**

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26/09/2022, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** la création d'une régie d'avances pour le camping.

➤ **Participation spectacle écoles primaires**

Lannion Trégor Communauté propose aux écoles élémentaires de venir assister à un spectacle de la programmation « Jeune Public ». Le transport et une partie du coût du spectacle sont pris en charge par LTC, une participation de 5 € par enfant est demandée à la Commune.

Le Maire propose de participer à hauteur de 5 € par enfant afin qu'ils puissent bénéficier des spectacles proposés par LTC. Afin que les élèves de l'école Diwan puissent également profiter de cette opération, le Maire propose que la Commune verse la participation à LTC et que l'AEP Diwan rembourse la somme versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de participer à hauteur de 5 € aux spectacles « Jeune public » proposés par LTC pour tous les élèves des écoles primaires de Louannec. L'AEP DIWAN remboursera la commune pour tous les élèves de l'école DIWAN participant à l'opération.

➤ **Tarifs prestations périscolaires**

Le Maire rappelle la délibération du 29 juin par laquelle le conseil municipal avait adopté le règlement intérieur des services périscolaires, notamment son article 13 - Tarifs : Une majoration de 2 € par prestation est prévue si la famille ne fait pas de réservation et une majoration de 10 € si les parents ne viennent pas chercher leur enfant à la garderie avant 18h30.

Le Maire demande à l'assemblée de voter les tarifs correspondants au règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter les tarifs suivants :

- Prestation sans réservation : majoration de 2 €
- Départ garderie après 18h30 : majoration de 10 €

➤ **Personnels contractuels TAP**

Le Maire rappelle la continuité des TAP à l'école de Louannec. Le planning des activités a été défini pour l'année scolaire.

Le Maire demande l'autorisation de signer des CDD avec quatre intervenants extérieurs, coût horaire chargé fixé à 36 €. Les interventions ont lieu 1 fois par semaine.

Le Maire demande également l'autorisation de signer des conventions avec des associations pour la mise à disposition de personnel (ASPTT Volley, Sport Trégor 22, Comité Départemental de Volley, École de danse de Perros, Trégor Badminton,

Club échecs de Lannion, Louannec Mel Zorn, TTLP).

L'organisation annuelle peut varier en fonction des absences et des remplacements.

Le coût prévisionnel des TAP sur l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 44 184 €, la commune est subventionnée à hauteur de 90 € par enfant.

➤ **Personnel communal – Camping Municipal**

Le Maire rappelle le reclassement de l'agent responsable du Camping Municipal et le recrutement d'un agent contractuel durant la saison 2022.

La personne recrutée a donné entière satisfaction, le Maire propose de prolonger son contrat jusqu'au 31 décembre 2022 et de créer un poste d'adjoint administratif au 1^{er} janvier 2023 afin de pérenniser son emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire le contrat d'un agent jusqu'au 31/12/2022 et de créer un poste d'adjoint administratif au 01/01/2023.

➤ **Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

➤ **Convention ENEDIS / Régularisations**

La commune a signé 4 conventions de mise à disposition de parcelles pour des transformateurs électriques :

Les conventions sous seing privé ont été enregistrées mais n'ont pas été publiées au service de publicité foncière.

Pour régulariser administrativement et juridiquement la situation, il convient d'établir 4 actes authentiques aux frais exclusifs d'ENEDIS.

Le Maire demande l'autorisation de signer les actes authentiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer 4 actes authentiques afin d'assurer la publication au service de publicité foncière des conventions de mise à disposition des parcelles désignées.

➤ **Informations du Maire sur ses délégations :**

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités,

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 €.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes :

- 2022-005 : Caisse enregistreuse au Camping – Crisalid-Siège - 5 314,20 € TTC
- 2022-006 : Étude géotechnique pour l'Espace Culturel – SOL-CAP - 5 689,20 € TTC
- 2022-007 : Avenant n° 1 au programme de voirie – COLAS - 1 422,96 € TTC
- 2022-008 : Avenant 3 Salle de Gym – EKKO LACHIVER - 3 445,34 € TTC

➤ **Abri pour piétons**

Plusieurs parents ont demandé l'installation d'un abri devant l'école élémentaire afin de pouvoir s'abriter en attendant leur enfant à la sortie de l'école.

Après avoir étudié plusieurs modèles, Éric RENAUD et Émilie ZEGGANE, proposent d'acquérir l'abri piéton PESCARA, 4 m x

2.2 m, avec 2 assis-debout, pour un coût HT de 6 662 €, auprès d'Abri-Plus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 contre (Catherine ROLLAND) et 3 abstentions (Bernard MULÉ, Mickaël ALLAIN, Marie-Paule RICHARD),

EST FAVORABLE à l'acquisition d'un abri piéton à installer en face de l'école élémentaire.

AUTORISE le Maire à signer le devis auprès d'Abri Plus pour un coût HT de 6 662 €.

➤ **Logiciel de prise de rendez-vous**

Le Maire rappelle que la commune de Louannec va accueillir un dispositif de recueil de titres sécurisés. Il faut prévoir un logiciel pour les prises de rendez-vous. Les agents sont allés voir dans des mairies équipées du dispositif et ont pu comparer différents logiciels.

Après étude des devis et des prestations, le Maire propose de retenir le logiciel « SYN BIRD » pour un coût annuel de 1 320 € HT et un coût d'installation de 600.00 € HT. Ce logiciel équipe 80 % des sites équipés de dispositifs de recueil, il est agréé par l'ANTS et alerte en cas de doublon de rendez-vous. Il est simple d'utilisation, permet les modifications et annulations, confirme les RDV par sms et mail en détaillant les pièces demandées en fonction de la situation de chaque personne et permet de savoir si la personne a établi une pré-demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'acquérir le logiciel de prise de RDV pour les titres sécurisés auprès de l'éditeur SYN BIRD pour un coût annuel de 1 320 € HT et un coût d'installation de 600 € HT et **AUTORISE** le Maire à signer le devis et à engager la dépense.

Tribune libre

Article de la minorité municipale

A l'aube de cette nouvelle année les élus de la minorité municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023 une analyse et leur souhait pour 2023.

Nous ne sommes pas encore sortis de la Covid avec son cortège de malheurs et de contraintes subies tant sur le plan de la santé qu'économique, que des bruits de bottes, avec toutes ses horreurs, résonnent à notre porte. Le pouvoir d'achats de nos concitoyens s'en trouve très largement affecté, et un fossé, je dirais même un abîme, se creuse tous les jours entre les classes dirigeantes, et une majorité de la population qui se paupérise et vivote sous la perfusion des aides d'état et pour de plus en plus de gens à se pourvoir auprès de la banque alimentaire pour se nourrir.

Soyons lucide, quantité de gens qui travaillent et de retraités ne parviennent plus à joindre les deux bouts et vivent dans la précarité.

Et pourtant, nous sommes dans un pays où les taux de prélèvement obligatoires

sur la richesse créée chaque année est le plus importants des pays développés : 45,2 % en 2022 dont une partie est prélevée par les collectivités locales. Depuis la création de la communauté d'agglomération LTC (qui a été créée, soit disant, pour faire des économies d'échelle) les prélèvements « commune + agglomération » se sont multipliés, entre autre : instauration de la taxe GEMAPI qui s'envole + 20 % en 2023. Création, en 2023, d'une nouvelle taxe sur le foncier bâti ; une ponction de plus de 3 millions d'euros sur le contribuable à « LTC ». C'est ainsi que, malgré de nombreux transferts de compétences des communes vers LTC, on ne constate aucun transfert de personnel communal vers LTC dont les effectifs, suite à des embauches massives, atteignent près de 1 300 salariés. Monsieur le Maire s'enorgueillit d'avoir un pourcentage de taxes plus bas que celui des communes environnantes, mais il oublie de prendre en compte que le revenu moyen des ménages de Louannec est un des plus élevés du département ce qui induit des recettes bien supérieures à celles de nos voisins.

Concernant les dépenses, nous avons échappé de peu à un projet extravagant pour la commune grâce à quelques silex préhistoriques trouvés à l'emplacement de ce qui aurait pu être un complexe de 2 500 000 € en complément duquel il aurait fallu rajouter des frais de fonctionnement importants grevant le budget de la commune.

Espérons que nos représentants auprès de LTC sauront se montrer plus sage à propos d'un pont inadéquat les études le concernant remontent à plus de 10 ans. 15 000 000 € pour effacer quelques minutes d'attente aux heures de pointe pour quelques automobilistes est un véritable gâchis financier.

Relier le rond-point du Gruguil aux routes de Trégastel, Pleumeur-Bodou et Trébeurden coûterait beaucoup moins cher, pas d'ouvrage d'art, et éviterait le gymkhana dans les rues de Lannion pour les automobilistes souhaitant se diriger vers Guingamp et St Brieuc. Effaçant ainsi en grande partie les quelques minutes d'attente pour traverser le pont.

DOSSIER SPÉCIAL COURSE VOITURES A PÉDALES



Du matériel sensible en livraison



Une équipe en préparation de la sécurité



Tout le monde s'affaire pour préparer



Des véhicules et équipages insolites



Préparation du stand du CAL avec sa voiture poule



La route de Perros devient la ligne droite des stands



A boire...



... et à manger



On rit, on chante, on danse et on se restaure



Une voiture qui nous mène en bateau



Roule ma poule

École primaire de Louannec

Optimist et kayak de mer pour les CM1 et CM2

Les élèves de CM1 et de CM2 ont eu la chance de participer au cours de la première période scolaire à des activités nautiques.

Les CM1 ont découvert l'optimist sur le Lenn en partenariat avec le centre nautique de Perros Guirec tandis que les CM2 ont réalisé un cycle de kayak de mer avec le club nautique de Trégastel. Ces activités ont été financées par les parents concernés, le CAEL ainsi que de la mairie pour les déplacements en car.

Les enfants ont profité cette année de conditions météorologiques très favorables, ce qui leur a permis de développer de nombreuses compétences techniques de voile, d'apprendre à observer le milieu marin tout en ayant beaucoup de plaisir !



Événement de la "Grande Lessive" de la PS au CM2

Jeudi 20 octobre, les élèves ont participé à l'événement « la grande lessive ».

Les enfants ont découpé, dessiné, collé, peint et colorié pour réaliser de magnifiques œuvres en rapport avec le thème qui était : « La couleur de mes rêves ».

Toutes les classes ont participé, du PS au CM2 en utilisant, de l'encre colorée, de l'aquarelle, des pastels, des collages et des photographies

Les dessins ont été suspendus sous le préau pendant toute la journée.

Le soleil était au rendez-vous pour profiter de toutes ces couleurs qui ont bien égayé l'école.



Les CM2 à la déchetterie (site de Valorys à Pluzunet)

L'étude des matériaux et le recyclage des déchets, est un thème étudié en sciences. En ce début d'année scolaire, nous avons été visité le site de la déchetterie de Valorys pour bien comprendre l'importance de bien respecter les consignes de tri de nos communes. Les élèves ont été très impressionnés par le travail réalisé sur place.



Krystell Danic, Directrice de l'école primaire



Le CAEL

Une nouvelle année scolaire démarre avec de beaux projets à la clé.

Si le bureau reste inchangé, le CAEL a vu de nouveaux parents motivés rejoindre leur équipe.

Lors de l'AG qui s'est déroulée mi septembre les enseignants ont pu présenter leurs projets pour l'année.

Pour financer ceux-ci de nombreuses actions vont être proposées aux parents comme le loto qui a eu lieu au mois d'octobre, la bourse aux jouets, une vente de sweat à l'effigie de l'école et encore beaucoup d'autres à venir....

Pour bien fonctionner le CAEL a besoin de bras, d'idées, de bonnes volontés mais surtout d'un brin de folie et de bonne humeur.

Nous attendons tous les parents d'élèves qui se reconnaissent dans cette description les bras grands ouverts.

Vous pouvez nous retrouver sur Facebook en likant la page du CAEL.

Car qu'on se le dise plus nombreux, on va plus loin.

Toute l'équipe du CAEL vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Le bureau du CAEL



Union Nationale des Combattants (UNC)



En ce 11 novembre 2022, la France a commémoré l'armistice qui a suspendu les hostilités entre les belligérants de la "Grande Guerre" (1914/1918), guerre qui a fait plus de 18 millions de morts (civils et militaires) et bouleversé l'ordre mondial. Le Traité de Versailles - signé le 28 Juin 1919 - a remodelé l'Europe dans tous les domaines, avec les conséquences que nous connaissons. Le souvenir de la Deuxième Guerre mondiale est là pour nous le rappeler. C'est sous un beau ciel bleu que Louannec a célébré le 104ème anniversaire de la fin de cette guerre meurtrière.

A l'issue de la messe célébrée par le père Albert Wanso, élu, population et membres de l'union nationale des combattants, derrière leurs drapeaux ont rendu hommage aux louannécains de tous les conflits morts pour la France avec la lecture d'un poème

et l'énumération des victimes des guerres inscrits sur le monument aux morts par les enfants de la commune.

Aujourd'hui, comme par le passé de jeunes hommes et jeunes femmes s'engagent pour la protection des populations en métropole, outre-mer et à l'étranger, sur terre, sur mer et dans les airs pour maintenir une paix mondiale toujours fragile. Un hommage a été ensuite rendu aux héros de la résistances « morts pour la France » devant le monument du Guilors

Maurice Pennec
Président UNC Louannec

INFORMATIONS DE L'UNC :

l'assemblée générale s'est déroulée le samedi 17 décembre 2022. L'article paraîtra dans la presse.

Rappel : La carte de combattant est désormais attribuée aux soldats ayant participé aux conflits d'Afrique du Nord pendant 120 jours, entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964. Pour plus d'informations relatives aux droits des anciens combattants et leurs veuves : Maurice Pennec - 06.28.20.39.74. maurice.pennec-unc@orange.fr

Rejoignez les rangs de l'UNC, contribuez au renouvellement des générations combattantes et non combattantes.

Qui peut adhérer à notre association ?

Les appelés, rappelés de tous grades et de tous conflits titulaires de la carte de combattant.

Les anciens militaires d'active et appelés (officiers, sous-officiers, militaires du rang) non-détenteurs de la carte du combattant.

Tout citoyen désireux de perpétuer la mémoire des hommes et femmes qui ont payé de leur vie notre liberté.

Ateliers et Chemins

Dans le cadre d'Octobre Rose, la Ligue contre le Cancer renouvelle pour la cinquième année l'opération « Cousins-Cœurs » du 16 septembre au 31 octobre en partenariat avec des Revues de Travaux Créatifs et de nombreuses merceries.

Sensibilisées à cette lutte, et dans un esprit de solidarité et d'union, les « Cousettes » de l'Association Ateliers et Chemins de Louannec, se sont mobilisées pour offrir aux femmes opérées du cancer du sein, un coussin en forme de cœur. Ce coussin, placé sous le bras, est destiné à soulager les douleurs post opératoires en diminuant les tensions dues à la chirurgie. Ce prototype a été mis en place par un médecin américain.

Ce lundi 24 octobre, plus d'une vingtaine de coussins ont pu ainsi être remis gracieusement, à Madame Anne Méance, représentante de la Ligue contre le Cancer, pour l'Antenne de Lannion, en présence d'une partie des participantes, et de Jean-François Cudelou, Président de l'association

Jean-François Cudelou



Radosimol

École de musique associative, RaDoMiSol propose des cours de harpe, piano, guitare (classique, folk, électrique, basse...), alto, batterie, flûte traversière.

Il y a quelques nouveautés pour cette année musicale ! deux nouveaux professeurs ont intégré l'équipe de RaDoMiSol forte de 9 professeurs. François BOUTIN prend le relais de Hervé ROMAGNY et enseignera la guitare folk, la guitare électrique et la basse. Youcef AMROUCHE accueillera les plus petits en Éveil Musical. Il accompagnera également les musiciens en herbe en « Découverte Instrumentale ». Deux cours de musique d'ensemble adultes ont également été créés à la rentrée.

La saison a démarré avec une belle dynamique puisque RaDoMiSol accueille plus de 140 élèves (enfants et adultes) cette année. Des stages de musique amplifiée et actuelle seront également mis en place au cours de l'année pour les enfants et les adultes.

Quelques dates à retenir : le 22 janvier RaDoMiSol organise son « Concert des Rois » à Louannec et le spectacle de fin d'année aura lieu le 24 juin.

Si vous souhaitez rejoindre RaDoMiSol, n'hésitez pas à contacter l'association par courriel à contact@radomisol.fr.



La gavotte Louannécaine

La Gavotte Louannécaine a repris ses activités le 14 septembre dernier. Une trentaine d'adhérents sont inscrits à ce jour, et se retrouvent avec grand plaisir pour danser breton chaque mercredi de 20h30 à 22h30 à la salle des fêtes de Louannec.

Au cours de l'Assemblée Générale du 9 novembre un nouveau bureau a été élu :

- Jean Marc VAILLANT, président
- Anne Marie ANDRY, secrétaire
- Patrick LACROIX, trésorier

Evelyne CHALAND nous aide dans le fonctionnement du bureau.

Jean Jacques CHENY nous a quittés après 6 années de présidence et nous l'avons chaleureusement remercié.

Babeth anime nos cours dans une grande convivialité.

Tout n'est pas clos, pour vous inscrire

Téléphone : 06 77 16 24 50
06 04 48 92 94

La cotisation : 32€/personne
55€/ couple
20€/étudiant



Comité d'Animation de Louannec (C.A.L)

On retiendra de 2022, cette très belle journée du 15 août où la commune de Louannec, avec plus de 5000 spectateurs, est devenue l'attraction Trégoroise avec cette très surprenante et amusante course de voitures à pédales. Pour une première, nous ne pouvons que nous féliciter de cette belle réussite, fruit d'un gros travail de l'équipe d'animation.

C'est encore l'occasion de remercier les différents sponsors qui nous soutiennent pour vous proposer des animations de qualité.

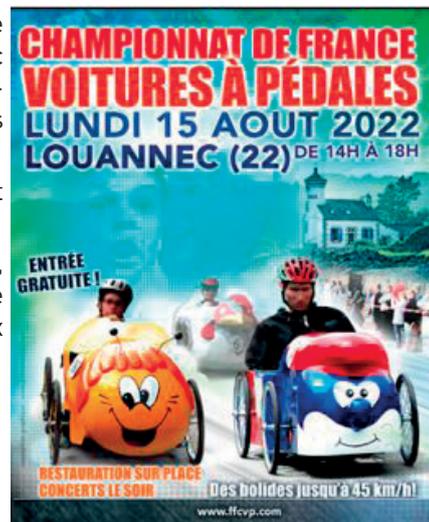
Un grand merci aux associations, USPL, CAEL, Volley, handball, Tennis, badminton, bourse aux vêtements, qui ont répondu présent, pour le vide grenier, la fête de la musique ou la course de voitures et s'investissent dans la vie locale. Et merci aux services techniques de la commune qui répondent présent avant et après la fête.

2023 se prépare ; vous pouvez déjà noter quelques dates :

- Représentations théâtrales des Louannigous les 18, 19, 24 et 25 mars.
- Vide grenier, le 14 mai.
- Fête de la musique le 21 juin.
- Une animation en préparation courant de l'été.
- Forum des associations, le 2 septembre.
- Marché de Noël les 2 et 3 décembre.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps dans une équipe sympathique et dynamique, le CAL est fait pour vous. Toute l'équipe vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous dit à l'année prochaine.

Contact : cal.louannec@gmail.com - Tél : 09 72 4628 92



Mickaël Allain, président du CAL



Les Louannigous

Hâte de nous retrouver

Après deux ans sans pouvoir offrir de spectacle, la troupe des Louannigous a présenté en mars dernier une nouvelle comédie, dans la lignée des pièces que nous aimons mettre en scène.

Nous avons eu d'excellents retours suite à nos représentations et de nombreux encouragements pour continuer ces spectacles qui s'inscrivent dans le panel des animations proposées par le Comité d'Animation de Louannec.

Nous avons noté cependant que le public était moins nombreux. Nous sommes en contact avec plusieurs autres troupes du Trégor, et ce phénomène est général : suite à l'interruption Covid, le public n'est pas revenu à la hauteur des années passées. Cela nous oblige à être encore plus exigeant envers nous-même.

Cette exigence, c'est d'abord le choix de la pièce. Tout en restant dans la comédie, nous innovons cette année en proposant une pièce un peu différente, une satire sociale où se confrontent, à l'occasion d'un mariage, deux familles que tout oppose. Ensuite, vient le temps des répétitions, de la mise en place du décor, le choix des accessoires, des costumes... Nous sommes actuellement dans le travail de mise en scène: notre but, vous surprendre, vous faire rire, retrouver vos applaudissements. Nous avons hâte de nous retrouver pour cette tranche de bonne humeur, avec vous public, afin de partager ce moment de détente et de convivialité que doivent être nos spectacles. Rendez-vous en mars 2023 pour cette prochaine pièce.

Cette pièce des Louannigous sera présentée les 18-19 et 24-25 mars 2023, à la salle des Fêtes de Louannec.

Nicolas Mionet



Bourse aux vêtements de Louannec

Salle des fêtes (au foyer)

Nous vous donnons rendez-vous en 2023 (printemps-été) :

Le dépôt : mercredi 19 avril (de 9h à 16h)

1 seul enregistrement par famille déposante soit 20 articles (**merci de respecter !!**)

Vente : vendredi 21 avril (de 9h à 18h) et samedi 22 avril (de 9h à 17h).

Reprise des invendus : mercredi 26 avril (de 16h à 18h)

Vêtements enfant, femme, homme (printemps-été) - chaussures, sac à main, écharpe, bijoux - linge de maison - livres - jouets - matériel bébé

Tous ces articles doivent être impérativement propres et en bon état, et, être équipés d'un carré de tissu blanc. Vous pouvez nous contacter par mail pour avoir des renseignements : bav-louannec@orange.fr

Eliane Chevé

02 96 91 62 08

bav-louannec@orange.fr



Après beaucoup de péripéties, voici une photo souvenir de la bourse d'octobre 2022

DE SAINT-LOUIS...EN BRETAGNE

NOA...PREMIÈRE FOIS AU SÉNÉGAL

Noa, mon petit-fils, est venu à St Louis pour rencontrer les enfants talibés et découvrir leur quotidien. Il a été choqué par leurs difficultés et reconnaît la chance qu'il a ! Il a participé à toutes les activités et s'est mêlé à eux avec beaucoup de plaisir. Il a vite été adopté par les enfants et a amené sa petite touche personnelle avec l'initiation rugby et la séance coiffure.

Il a aussi aimé collaborer avec "nos" artistes, ceux du "clip Esprit Talibés" qui lui avaient préparé une belle surprise, une chanson souvenir : De St Louis en Bretagne...

Noa se souviendra longtemps de tout ce qu'il a vécu. Une expérience unique qui restera gravée dans son cœur et des moments inoubliables avec les enfants talibés !



DES ARTISTES ENGAGÉS ET PARTENAIRES

Mister Am, Wiiz Kanzo et RK... St-Louisiens, auteurs compositeurs chanteurs ont montré leur soutien à notre association avec un clip diffusé en avril. L'association leur tient à cœur et ils sont déterminés pour nous soutenir. Concernés par la cause des enfants talibés, ils sont conscients que l'avenir se joue maintenant et ils sont prêts à se mobiliser pour aider leurs petits frères. Projets en cours et à venir...

L'association Esprit Talibés poursuit ses actions toute l'année et a en charge 250 à 300 enfants. Nous avons besoin de soutien financier pour mener à bien nos objectifs. D'avance merci à tous ceux qui sont à nos côtés et qui nous font confiance.

Christine Thuault

Contact :

Christine Thuault, 2 Route de Nantouar, 22700 Louannec

Tél : 06 79 98 21 14

www.esprit-talibes.com

<https://www.facebook.com/christine.thuault.50>

Instagram : [esprit_talibes](https://www.instagram.com/esprit_talibes)

AEP Diwan Louaneg

La rentrée 2021-2022 est désormais bien entamée. 13 enfants sont inscrits en classe de maternelle, et 17 enfants en primaire. Ils sont accueillis par une équipe pédagogique toujours aussi motivée ! Nous attendons l'arrivée de quelques élèves en cours d'année en classe de maternelle. De nombreux projets verront le jour cette année.

L'équipe pédagogique 2022-2023 est composée de Loeiza Lever-Crué, directrice et enseignante de la classe de maternelle, Nolwenn Le Meur, en charge de la classe d'élémentaire et Marilou Le Rouz, enseignante de la classe des maternelles et enseignante de français avec les CE-CM, ainsi que Anna et Audrey, nos 2 Asems en charge des enfants à la cantine et à la garderie et Fanny, Aesh pour la classe de primaire.

Les enfants de la classe de maternelle sont allés à la bibliothèque de Louannec. Quel plaisir d'entendre des histoires contées en breton.

Pour mener à bien le projet de l'école sur la culture bretonne, l'équipe pourra compter sur le soutien de Katell Le Coqguen pour une découverte des musiques du monde et préparer le spectacle de fin d'année, qui se déroulera le mardi 6 décembre à partir de 17h30 à la salle des fêtes de Louannec. Venez nombreux !

Gireg Konan, fidèle soutien de l'école depuis ses débuts, viendra partager son répertoire de musiques traditionnelles du Trégor et d'ailleurs. Il entraînera les enfants en vue du Kan ar Bobl. merci à lui!

Des cours de lutte bretonne seront proposés cette année, en plus de la natation.

Chaque mois, les enfants continueront à découvrir l'Armor et l'Argoat, au bois du Stivell et sur la plage Penn an Hent Nevez. L'association Herborescence viendra très probablement pour une sortie pédagogique en forêt. !

Les portes ouvertes de l'école sont sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous solliciter pour visiter l'école et découvrir l'enseignement par immersion. 02 96 91 01 34 ou skol.louaneg@diwan.bzh.

L'école fonctionne sur le modèle associatif c'est pourquoi votre soutien nous est précieux ! Vous pouvez faire un don (66% déductible d'impôts).



Vous pouvez également déposer de la ferraille chez Romi à Lannion ou chez Derichebourg à Ploumilliau, sur le compte de l'école Diwan de Louannec. Enfin, il est possible de déposer vos cartouches vides à l'école ou vos vieux journaux à Tréguier (11 impasse Kerfant).

Les calendriers et les vignettes 2023 Diwan sont arrivés !

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet pour être informé ainsi que les comptes Twitter et Facebook de l'école.

<https://louaneg.diwan.bzh/>

[SkolDiwanLouaneg https://facebook.com/SkolDiwanLouaneg](https://facebook.com/SkolDiwanLouaneg)

[@DiwanLouaneg https://twitter.com/DiwanLouaneg](https://twitter.com/DiwanLouaneg)



Loeiza Lever-Crué
Renerez/Directrice
Skol Diwan Louaneg
Pgz 02 96 91 01 34

TRÉGORISSIMO

Depuis 8 années sous la direction de Roland Jaecki, le chœur Trégorissimo se porte bien. Après la période COVID, l'effectif s'est maintenu. Il s'est nettement renforcé en 2022 avec l'arrivée de choristes dans chaque pupitre.

Pour ce concert de Noël 2022, le programme comprendra entre autres, reportée depuis trois années, la présentation d'une des œuvres les plus célèbres de Marc-Antoine Charpentier, sa messe de minuit (1690). Dans cette messe, chacun pourra parfois reconnaître un air populaire ou profane de Noël, associé savamment à la mélodie sacrée de l'époque. Ce concert sera proposé au public avec accompagnement à l'orgue par Pascal REBER, excellent organiste, titulaire de l'orgue de la cathédrale de Strasbourg et ami du chef de chœur".

Le musicien interprètera également quelques œuvres en nous transportant dans les Nöels de Claude Ballastre de la même période.

L'église de Louannec ne possédant pas d'orgue, nous serions heureux que le public louannécain puisse assister nombreux à l'un de nos deux concerts prévus aux dates suivantes :

Église Saint-Jacques à Perros-Guirec le samedi 17 décembre 2022 à 20h30

Église Saint-Milliau à Ploumilliau le dimanche 18 décembre 2022 à 16h.

Le C.A. « Trégorissimo »



Association de Gymnastique d'Entretien de Louannec (AGEL)

L'association de gym AGEL a ressenti le besoin de nouvelles perspectives pour cette nouvelle saison de gym 2022-2023. Les deux dernières saisons, marquées par la complexité liée au Covid à maintenir l'association, et permettre l'accès aux cours dans les meilleures conditions possibles, ont créé un

élan nouveau. C'est sous le signe du dynamisme et de la nouveauté que fut concoctée la reprise des activités, dès après le forum des associations, le 5 septembre 2022. Le 4 mai 2022, le conseil d'administration a entériné à l'unanimité la création de quatre nouveaux cours : un cours de zumba, deux cours de Pilates et un cours de gym douce. Il est aussi décidé, bien sûr, de maintenir les cours habituels du lundi, mardi et jeudi. Au forum du 3 septembre, les adhérentes et adhérents répondaient présents et le stand attiraient aussi de nouvelles inscriptions fermes ou à venir ! L'effectif de l'AGEL, un peu amoindri les deux dernières années, est actuellement de 120 adhérentes et adhérents.

Voici quelques **informations pratiques** si vous voulez nous rejoindre. Les trois cours du lundi, mardi et jeudi, le cours de zumba, et celui de gymnastique douce (il reste 5 places) sont toujours accessibles. Seuls les cours de Pilates sont complets.

Renseignements au : 06 38 82 29 75 et 06 78 94 14 85 et/
ou sur le site Facebook de l'AGEL de Louannec
ou par mail agel.louannec@gmail.com

Les cours de **gym** :

- lundi, cours avec Stéphanie Troesch à 9h15
- Mardi cours avec Nataly à 20h15,
- jeudi cours avec Sylvie Le Bris à 18h30

Tarifs annuels : un cours 80€, deux ou trois cours 120€, durée une heure, un cours d'essai est possible.

Les **nouveautés** de cette année :

- **Zumba** avec Nataly, lundi à 10h30, durée du cours une heure, tarif annuel : 100€,
- **Pilates** avec Stéphanie Troesch, jeudi matin mais les deux cours sont complets.
- **Gym** douce avec Sylvie Le Bris, le vendredi matin 10h15, durée une heure, Tarif annuel : 80€.

Suite à l'assemblée générale du 5 octobre, le bureau a été reconduit : Alizée Boissel Le Béchec est présidente de l'association, Sonia Guyon est trésorière et Maryse Bourgart est secrétaire. L'ensemble du conseil d'administration remercie la mairie pour le prêt des salles. Un grand remerciement aussi pour l'obtention de nouveaux créneaux horaires et salles, qui nous a permis de concrétiser la mise en place des nouveaux cours.

L'association vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

Alizée Boissel Le Béchec, Présidente

Baby Gym

Une nouvelle saison démarre et quelques changements à la baby gym. Pierre GUILLOU nous a rejoint pour animer les séances en remplacement d'Aurélié.

Après 6 années à nos côtés, elle a décidé de se consacrer exclusivement au tennis.

Les séances se déroulent toujours le mardi matin, seuls les horaires ont changé et sont maintenant de 10h30 à 11h30.

Si vous souhaitez que votre enfant rejoigne cette belle équipe n'hésitez pas il nous reste toujours des places.

Amusement garanti.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter au 0689810422. A bientôt.

Émilie ZEGGANE, Présidente



Mell Zorn



C'est en 1977, grâce à Pierre CABOT que le Handball a été introduit sur la commune de Louannec. Après l'arrêt de la section en 1981, la section handball est reconduite grâce aux efforts des passionnés que sont Jacques METAIRIE et Yvon NICOLAS en 1987. 35 ans plus tard, c'est au tour de ses filles Tifenn DONGUY et Marion METAIRIE, de reprendre la suite du club, en tant que présidente et secrétaire, accompagnées d'une toute nouvelle équipe au sein du bureau.

Suite aux années bien perturbées de Covid, l'objectif du club est toujours de développer l'offre pour les jeunes, du baby-hand aux séniors. Et ils ont été au rendez-vous sur cette rentrée 2022, avec une augmentation des effectifs et la réouverture de la section babyhand (3-5 ans).

Pour les aider dans ce développement, il mutualise deux jeunes emplois avec Lannion et Trébeurden, avec lesquelles les équipes U15, U18 et séniors sont en ententes. Au sein du club de Louannec, Théau Le Rumeur intervient sur toutes les catégories jeunes U9, U11 et U13.

Sur les 11 équipes en entente, une des équipes U15 filles joue en prénational et au moins une des équipes de chaque catégorie U15M, U18M, Séniors Féminines et Séniors Masculines évolue à un niveau Région.

Les mots Bretons Mell (ballon) et Zorn (main) ont été accolés en 1991 sur une idée de Claude CABON.

Olivier Tily
Président Louannec Mell Zorn



Jacques METAIRIE entouré de ses deux filles
Tifenn DONGUY et Marion METAIRIE



Théau Le Rhumeu
Nouvel entraîneur Pro du Louannec Mell Zorn
Et des équipes en ententes avec Lannion et Trébeurden

Le cyclo-club Louannécain (club FFCT n°6819)

En 2022, le club cyclo poursuit son activité régulière de sport cycliste avec une vingtaine d'adhérents qui sont tous retraités. Nous attendons la relève avec impatience et nous serions très heureux de gonfler nos rangs.

Le club a organisé en juin un voyage pour une semaine de vélo à Autrans dans le Vercors. Nous étions hébergés au Village-Vacances L'Escandille. Nous avions des invités avec nos conjointes et avec quelques cyclos des clubs voisins et amis et ainsi nous étions à 28 participants.

Le Vercors est un plateau mais on peut tracer des circuits cyclistes avec des forts pourcentages vers les stations de ski ou si on sort du plateau avant d'y revenir. Nous en avons profité aussi en faisant du tourisme pour mieux connaître cette région surtout connue par les événements de 1944 autour de Vassieux-en-Vercors. Nous avons fait des matinées de vélo avec promenades de groupe l'après-midi et un jour de vélo sur la journée comportant un pique-nique.

Nous rappelons à tous les intéressés par nos activités que l'historique et les activités du club sont expliquées sur le site web du Cyclo Club Louannécain qui est disponible à l'adresse suivante : <http://louannecyclo.free.fr/> avec tous les renseignements utiles pour prendre contact avec le club.



Daniel Le Roy
Président du Cyclo-Club Louannécain
Tél : 02.96.21.75.88- Mail : leroydg@orange.fr

UNION SPORTIVE PERROS - LOUANNEC (U.S.P.L.)

La saison 2022-2023 est bien entamée.

Après l'aventure coupe de France très excitante, et malheureusement la descente en R3, nous voici repartis tout azimut, vétérans, seniors, jeunes, garçons et filles et école de football. Changements au comité directeur, en effet, Jérôme Meheust prend la suite d'Albert, un rajeunissement notable, avec Damien Casey à la vice-présidence.

Avec eux, la communication, interne et externe, va évoluer, réseaux sociaux et outils informatiques entre autres.

L'organisation sportive reste la même au niveau senior, mais nous la renforçons avec l'arrivée de Yann Le Buzulier à l'encadrement U14.

Le club compte 350 licenciés, 120 garçons en école de football, 40 filles de U10 à U16 et 50 jeunes garçons de U14 à U17.

Nous portons nos efforts sur la formation et l'éducation de ces jeunes. En effet c'est par l'évolution net la progression de nos jeunes que nous voulons pérenniser l'association USPL.

Jérémy Guéna, licencié au FCTT, en service civique à l'USPL participe à cette petite organisation.

Après échanges avec les 2 collèges de Perros-Guirec, nous avons mis en place une classe formation, éducateur et arbitrage, pilotée par Dimitri Gardant.

Nous aurons peut-être, à terme, de nouveaux encadrants ou arbitres issue de celle-ci.



Nous avons également une forte demande de jeunes joueurs des communes environnantes, la difficulté d'encadrement explique cela.

Nous débordons de Perros-Louannec pour aller vers un territoire qui va de Trégastel à Trévou, avec St Quay Perros et Kermaria, un territoire en face des 7 îles.

Ayant les meilleures relations avec le club de Trévou-Trélévern, nous collaborons dans la catégorie U10-U11, nous intégrons dans un même groupe d'entraînement leurs joueurs et nous nous entraînons à Trélévern.

Depuis un an que nous renforçons l'encadrement école de football, nous voyons la progression, constat fait dans les différents tournois, plateaux ou oppositions diverses.

Le stade Yves Le Jannou à Perros-Guirec est en réfection pour mise aux normes FFF, de ce fait, le stade L Bourdelles est et sera plus sollicité.

Depuis août, les seniors A, B, C et les vétérans y jouent le dimanche.

Les mercredi et samedi U6-U7, U8-U9 en entraînement et plateaux.

Si nécessaire, les U10-11 ou U12-U13 en match foot à 8 sur un demi-terrain le samedi.

Par ailleurs, l'USPL participe activement à l'animation de la commune à l'occasion de la fête de la musique, et cette année lors de la course de voiture à pédales.

Albert Cadiou



Catégorie : U10-U11



Les Sternes

La dernière saison s'est terminée le 21 mai d'une façon assez brutale mais nous savons nous relever. Dès le 23 mai notre salle s'est vidée pour permettre d'entamer les travaux de rénovation énergétique. Une partie du matériel est réinstallé dans une salle annexe de 16 m x 11m ! La rentrée de septembre nous apparaissait très difficile mais nous positifs, Nous essayons de reprendre une 47ème saison gymnique avec optimisme et toujours la même envie, motivées à jamais après les deux dernières saisons impactées par le covid, Grâce à plusieurs courriers échangés entre la mairie de Louannec et la mairie de Lannion, pour l'obtention d'un créneau horaire sur la salle de park nevez chaque semaine nous avons immédiatement reçu une réponse positive. Le temps des travaux nous pouvons bénéficier des infrastructures lannionaises chaque samedi de 17h30 à 19h30, quel soulagement ! Pour cette saison cinquante trois enfants sont inscrits, ils se répartissent en trois groupes : poussines, jeunes et aînés, Les cours sont assurés par des animatrices diplômées (AF1, AF2, STAPS), Pauline Le Morvan, Maëlen Pasquiers, Rozenn Costiou, Floriane Goasampis, Elise Provino, Lucile Richard et Romane Lageat sont secondées par Alice Thoraval, Léa Le Bras, Marie Monnier, Alice Dagorn, Anna Jonas et Lya Even. Des mamans assistent également aux cours et nous les remercions de leur investissement. Des stages de perfectionnement sont également proposés, ils sont assurés à chaque vacance scolaire par Pauline Le Morvan, qui en est la responsable. Notre club sera présent aux championnats par équipe et individuels de la fédération sportive et culturelle de France (FSCF) à différents niveaux afin de défendre les couleurs du club et de la commune. Cette année, pas d'organisation de championnat pour nous mais une formation juges au niveau départemental programmée en décembre prochain.



Valérie Pasquiers et Elisabeth Guézic

Le Volley à Louannec



Des minimes (m15) et cadettes (m18) filles s'entraînent le jeudi soir à Louannec de 17h30 à 18h45 pour les unes et 18h45-20h pour les autres.

Les minimes jouent en excellence, meilleur niveau en championnat jeunes, afin de découvrir et jouer à un bon niveau. Participer également à la Coupe de France M15 va également leur permettre de progresser. En Coupe de France, elles se sont qualifiées pour le 3ème tour à Quimper (photo1). Les filles progressent à chaque compétition, c'est très encourageant.

Les cadettes jouent en honneur, niveau débutant en jeunes car contrairement aux minimes une grande majorité découvre le volley depuis cette année ou l'année dernière. Néanmoins 3 joueuses jouent aussi en Coupe de France avec des filles évoluant en équipe senior régionale. Ce groupe (photo 2) est dans l'apprentissage du jeu en 6x6. L'objectif est de travailler et progresser au fur et à mesure des entraînements et compétitions.

Germaine MANMIEU

Tél : 06.18.74.04.09



La rentrée au Tennis club

Le Tennis Club de Louannec a fait sa 42ème rentrée sportive cette année.

Avec une cinquantaine de licenciés au moment de lancer la saison, l'association observe une très bonne dynamique dans les effectifs de l'école de tennis : les deux-tiers des adhérents sont des jeunes... une belle promesse pour l'avenir !

Thierry Rondot assure les 11 groupes d'entraînements au cours de la semaine. L'école de tennis est organisée avec 7 groupes d'entraînements jeunes répartis le lundi, mardi, mercredi et jeudi et 4 groupes adultes le mardi, mercredi et jeudi. La bienveillance et la technicité de notre entraîneur, donnent à notre école de tennis une très bonne réputation qui attire les jeunes joueurs.

Malgré tout, nous aimerions avoir plus de féminines dans nos effectifs jeunes, un comble pour le club qui a vu les premiers pas de Clara Burel au tennis !

Le championnat par équipes seniors a également repris ses droits. Nous avons une équipe masculine menée par le capitaine Nicolas Lopez qui évolue en D2. Chaque rencontre est composée de 5 simples et 1 double. Dans la catégorie +35ans, le premier match de la saison a été gagné 4 à 1 contre Tré-



burden et le Tennis Club de Louannec a terminé deuxième. Comme l'année précédente, l'objectif cette saison, est de se faire plaisir. Le championnat jeune commence ce mois-ci, et, cette année 2 équipes jeunes représenteront les couleurs du Tennis Club de Louannec.

Nous pouvons nous organiser pour accueillir les personnes qui souhaitent essayer ou reprendre le tennis, ne pas hésiter à contacter le club par mail tc.louannec@gmail.com ou sur le mobile de Régis 06.75.84.85.12.

L'équipe DU T.C.L.



LOUANNEC
Sports - Le Tennis Club de Louannec relancé

Créé en 85, le tennis Club de Louannec compte aujourd'hui une cinquantaine de licenciés. Après trois années difficiles en lien avec l'épidémie de Covid, durant lesquelles Nicolas Lopez a assuré la présidence, un nouveau bureau a été récemment élu, alors qu'au moment de l'AG de juin 2019, trois options semblaient se dessiner : la dissolution, la dormance ou l'association avec un autre club. Nicolas Lopez avait accepté, pour la continuité du club, de le présider.

Désormais, le club est dirigé par Régis Esnault, élu municipal, et un nouvel entraîneur, Thierry Rondot, assure l'entraînement et l'accompagnement des jeunes avec une équipe senior en compétition et très bientôt une équipe jeunes. En compétition ou en loisirs, le tarif est de 150 € à l'année pour 28 heures de cours, et 100 € pour les débutants, les bons CAF ou le Passe sports étant acceptés. Le Club remercie la municipalité pour son soutien logistique et financier. Afin de mieux équiper les compétiteurs, le club est par ailleurs à la recherche de sponsors.

Contact 06 75 84 85 12 - Courriel : tc.louannec@fr.fr ou tc.louannec@gmail.com
Composition du bureau : Régis Esnault, président, Nicolas Lopez, vice-président, trésorier, Christian Omnis, trésorier adjoint, Hervé Brelivet, secrétaire, Tristan Lohron, secrétaire adjoint, Jérôme Grouazel

De gauche à droite, Régis Esnault, Thierry Rondot, Nicolas Lopez

Article paru dans la presse

Un excellent début de saison pour le T.T.L.P.L

En ce début d'année, tous les feux sont au vert pour le club de Tennis de Table

- augmentation des effectifs (+ de 150 adhérents) dont 2/3 de moins de 18 ans

- par équipes, plusieurs accessions en vue dans la division supérieure

- résultats individuels très satisfaisants tant sur le plan départemental que sur le plan régional et pour couronner le tout, le junior Ewen Coiffard accède au niveau national

- la création récente d'une section "handisport" qui ne demande qu'à s'étoffer

Nous espérons retrouver au plus vite la salle de Tennis de Table afin de reprendre une nouvelle dynamique mise en sommeil au cours de l'année 2022 à cause des travaux.

Alain Guédé



Groupe des stagiaires à la Toussaint

NAISSANCES

LALLÈS Aure, Marie	31 décembre 2021	TAUNAY Alice, Jocelyne, Martine	27 mai
CHEVALLIER LE JOLIFF Malo	13 janvier 2022	BARRÉ Anaëlle, Audrey, Louise	7 septembre
COUDERT Milo	10 février	THOMAS Kaëllann	2 septembre
DELAMARCHE Izia	22 mars	DAGORN Titouan	18 octobre
LE GUERN Hugo, François, Jan	26 avril		

MARIAGES

BERARD Baptiste, Gabriel et DE PENGUERN Marie-Liesse Hélène, Josèphe	7 mai
PINEL Ludovic, Éric, Noël, Marie et LE ROUX Stéphanie, Marie, Michèle	27 mai
RODEIRON Laurent, Franck et TORD LE GARDIEN Fanny, Catherine, Brigitte	9 juillet
HEUZARD Christian, Louis- Jacques, Pierre et GRUDÉ Brigitte, Geneviève, Yvette	22 juillet
LE JANNOU Youri, Hervé et ROGER Emilie, Guihermine	30 juillet

DÉCÈS

LOUS Jeanne veuve GELDRON	21 janvier	NICOLAS Ernestine veuve BRIANT	28 mars
GARDES Elie, Louis, Marc, Jules	16 janvier	DERRIEN Jacqueline, Anne, Marie Veuve LE BERRE	9 juin
LEVASSEUR Daniel, André	19 janvier	DRILLET-CARLUER Irène, Jeanne, Marie	
LE GUICHARD Yves	25 janvier	Veuve LE BÉCHEC	10 juillet
CLOAREC Jeannine, Marie épouse DUBUC	29 janvier	MENÉZ Geneviève veuve MAZÉ	14 juillet
DENNIEL Bernard, François, Yves	2 février	LE GUEN Berthine, Marie veuve EVEN	30 juillet
MENEZ Jeannine, Marie épouse GUEGUEN	9 février	LE BOLLOCH Sylvain	8 août
RANNOU Annick, Yvonne Marie épouse		ALVÈS GUÉDÈS Joseph, Jacques	4 septembre
LE BOULANGER	6 février	PILLAY Josette, Chantal, Françoise Veuve COMBET	7 octobre
ARRAULT Jean-François	24 février	BEUGNON Jeannine, Paulette veuve BIENAIMÉ	15 octobre
PAGE Christian, Henri, Marie	21 février	LE GUEN Anne, Marie, Ambroisine Veuve MARTIN	15 octobre
BABY Paul, Jacques	21 février	LE VEY Fernande veuve PRAT	4 novembre
COZIC Louise veuve CONNAN	28 février	THOMAS François	2 novembre
CLAVEL Marcelle, Hubertine veuve JANIN-GADOUX	28 février	BOUAZIZ Emmanuelle	9 novembre
LE QUÉRÉ Paul	11 mars	RAVA Jean-Pierre, Christian	11 novembre
MORVAN Michel, Roger	20 mars	LE BOULANGER Yves	3 décembre

NOUVEAU COMMERÇANT

ÉLAGUEUR - GRIMPEUR

Mr BUSCAIL Stéphane

SPÉCIALISTE ARBRES DIFFICILES ET DÉLICATS
ENTRETIEN JARDINS
TAILLE DE HAIES

*Devis et déplacements gratuits
sur département 22 - 29 - 56*

Tél. chantier :
06 25 84 67 08

Fax : 02 96 48 81 18
Email : buscailservices@yahoo.fr

www.buscailservices.com

Épicerie fine « Ici et là »

Responsable
Anne-Laure DEVOS

18 route de Tréguier
22700 LOUANNEC

02 96 23 17 54

CAKE

Gâteaux personnalisés

www.cakebyjen.fr
jen@cakebyjen.fr
06 62 70 58 52

13 rue des écoles, 22700 Louanhec

Activité	Entreprise	ADRESSE	TELEPHONE
Architecture	ANGLE DROIT	20, route de Kerjean	06.12.51.07.97
Artisan plombier	PARANTHOEN Olivier	4 route de Lannion	02.96.23.36.73
Auto-école	ARMOR AUTO-ÉCOLE	4 route de Tréguier	02.96.37.03.66
Bricolage-Multi-services	Et si j' appelle Emmanuel !	Louannec	06.48.97.48.22
Chantier naval	DRAGON ROUGE	Mabiliès Route de Tréguier	02.96.49.05.81/06.07.09.36.79
Chauffage-Sanitaire-Entretien	CSE LE HUEROU	13 route de Kerjean	02.96.91.29.65/06.10.55.15.60
Charpente Menuiserie Cloisons	EMC 22	47 route de Tréguier	02.96.91.03.03
Constructeur	FORHOME	ZA Mabiliès	06.17.92.07.39
Couture	L'ATELIER DE COUTURE	10 hameau de Petit-Camp	02.96.23.26.87
Couture	COUTURE MANNICK	19 bis Tristan de Coëtmieux	06.87.99.77.86
Diagnostiques immobiliers	DIAGNO IMMO	19 route du Stivel	02.96.23.16.90 / 06.88.81.44.47
Electricité	MJ ELEC	1 bis allée du Verger	06 64 37 18 10
Electricité	E.G.C.M	53 ter route de Tréguier	02.96.23.08.60/06.43.85.06.39
Electricité Plomberie Sanitaire	RST	13 rue des Roches Douvres	02.96.91.01.12
Electricité Plomberie Chauffage	SUNELEK	ZA de Mabiliès	02.96.23.01.11/06.82.55.58.32
Entretien Jardins	JP PAYSAGES	38 Route de Perros	02.96.91.12.24
Fenêtres Vèrandas Alu	SARL ALLAIN Hervé	ZA de Mabiliès	02.96.91.10.60
Imprimerie	Editions JACK	54 route de Tréguier	02.96.23.24.44
Impression Textile	KAMEHAMEHA	7 route de Kerjean	06.62.45.20.72
Jardinier	MON JARDINIER	ZA de Mabiliès	06.33.19.46.02
Paysagiste	ATOOUT PAYSAGE	ZA de Mabiliès	06.33.19.46.02
Peinture	SOLEMUR	45, route de Tréguier	02.96.45.21.76
Photographe	LE MARDELÉ Jérémy	Louannec	06.16.65.25.96
Maçonnerie	ARMOR BATY	4 ter Le Tossen	06.63.20.16.76
Maçonnerie	BODIN Frédéric	2 venelle de Jardellec	06.65.27.26.05
Mécanique	Société ACTUEL VO	43 route de Tréguier	02.96.23.14.48
Menuiserie Agencement	CORNU Vianney - CÔTÉ BOIS	ZA 22700 Louannec	06.81.59.90.34
Nettoyage	MATHURIN Philippe	12 Clos du Jardellec	02.96.49.07.90
Nettoyage automobile/Voitures sans permis	Atelier VSP	ZA de Mabiliès	02.96.21.98.17/06.66.77.42.83
Peintre	LE GAFFRIC Georges	8 Park ar Groas	02.96.23.17.65/06.87.36.35.72
Peintre	LG Déco	2bis Allée du Verger	06.50.46.95.22
Plomberie Chauffage	GARDES Romain	Louannec	02.96.23.39.78/06.24.78.56.17
Plomberie	MARTIN Franck	Louannec	06.86.80.85.74
Vitreaux	VITRODESIGN	7, rue des Granites	06.58.48.10.67/02.96.46.19.89
Voilerie-Grément-Chantier	ESCALE VOILE	Route de Nantouar	06.28.34.08.96

Activité	Commerce	NOM Prénom	ADRESSE	TELEPHONE
Bar	Le Dockland	M. DEFOICHE Olivier	2 Route de Kernu	02.96.23.01.34
Boucherie-Traiteur	Boucherie Jacques	M. MALLEDAN	14 Route de Tréguier	02.96.23.27.00
Boulangerie	Société Le Boulch	M. LE BOULCH	12 Route de Tréguier	02.96.91.14.22
Boulangerie	Boulangerie	Mme M. COTTIN	13 av. des Feux du Large	02.96.91.03.57
Cigarettes Electroniques	Ty Smoky	M. FABRE	4 route de Tréguier	06.88.59.98.26
Chambres et table d'hôtes	Le Colombier	M. VANBELLE	8 Coat Gourhant	02.96.23.29.30/06.23.58.58.34
Coiffeur	Mèche bleue by Anne-Laure	ABDALLAH Anne-Laure	1 rue des Ecoles	02.96.23.07.64
Coiffeur	Couleur Déco	Mme PLUNET	Le Clos du Bourg	02.96.91.18.34
Epicerie	Ici et là	Mme DEVOS Anne-Laure	18 Route de Tréguier	02.96.23.17.54
Fleuriste	Bouquet d'Intentions	Mme LE BIVIC Audrey	1 Allée du Verger	02.96.91.04.04/06.52.98.53.19
Garagiste	Garage AD	M. et Mme ECHAVE	49 Route de Tréguier	02.96.23.29.47
Garagiste	Garage CAP 22	M. LE BRICQUER Stéphane	ZA de Mabiliès	02.96.23.34.85
Horticulteur	Horticulture de Pen Ar Hoat	M. BODIOU	7 Route de Lannion	02.96.23.18.94
Hôtel	Les Stermes	M. SAHL Jamal	Pont ar Saux	02.96.91.03.38
Hôtel	Motel du Lenn	M. EMBRY	70 Route de Perros	02.96.23.28.47
Hypnothérapeute	Hypnothérapeute	M. DRAINS Fabrice		06.11.23.59.82
Immobilier	ABCD Immobilier	M. DENIEL Benoît	Route de Tréguier	02.96.23.04.31
Immobilier	IAD	M. BERTHELOT Benoît		06.76.97.26.28
Immobilier	Propriétés-privées.com	Mme LAVÉANT Mélina		06.60.28.27.99
Immobilier	SAFTI	M. HUON Chantal		06.60.63.41.41
Massage - Reflexologie	Tamaris	Mme CARPENTIER Sabrina	8, rue des Mouettes	06.71.03.53.20
Maître nageur	Hamonou-Bichat	Mme HAMONOU-BICHAT CYNDIE		06.64.00.94.78
Notaire	Etude notariale	M. PARTIOT Rémi	3 rue des Ecoles	02.57.63.02.67
Pâtisserie	Cake by Jen	Mme MOISON Jennifer	15, rue des écoles	06.62.70.58.52
Restaurant	Il Bocconcino	M. DA BARBIERI Luca	4, route de Kernu	02.96.91.83.21
Restaurant	Kerjoem	M. et Mme HERBAIN Marc et Géraldine	15 Rue des Ecoles	09.86.69.60.31
Restaurant	L'Abriçôtier	M. et Mme QUENEC'H DE QUIVILIC	35 route de Perros	02.96.91.20.28
Restaurant	L'Ancre en terre	Mme BATOUCHE Ourida	3 Pont Couennec	02.96.23.21.67
Restaurant	La table de Ced	M. CARPENTIER Cédric	2 allée du Verger	02.96.23.52.51
Service à la personne	Aide 2 vie - Maintien à domicile	M. DECOURTIE Olivier	38, route de Tréguier	02.96.23.16.41
Service à la personne	Les petits services du Trégor	M. THOMAS Rodolphe	Kergueno	06.69.09.17.97
Service à la personne	Particuliers Services	M. LE QUELLEC JP	38bis, route de Perros-Guirec	02.96.91.12.24/06.62.67.76.87
Esthéticienne à domicile	Bella Rose	Mme GUILLOTEAU Sabrina	46 Route de Tréguier	06.41.56.01.23/02.96.23.33.86
Tabac - Chambres d'hôtes - Bar	Le Village	M. TANGUY Cédric	1 Route de Tréguier	02.96.23.20.60
Toiletage canin	Tendance Canine	Mme GIROUX Hélène	4 Rue de St-Yves	02.96.91.28.99

LOGEMENT - HABITAT

ADIL (Information sur le logement)

Renseignements d'ordre juridique ou financier
Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 61 50 46

CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Permanence de l'union locale CLCV Lannion-Trégor, association de Consommateurs.
Tous les vendredis, 9h-12h.
Centre social de Ker-Huel - 29 bd d'Armor - Lannion
Tél. : 02 96 48 27 47
E-mail : clcv-tregor@tiscali.fr
Site Internet : www.clcv.org

UFC - QUE CHOISIR (Association des consommateurs)

AL de Paimpol/Lannion
Permanence à Lannion chaque mardi de 14h à 15h30 et vendredi de 15h30 à 18h30.
Espace Volta - Bâtiment B au R.D.C.
1 rue Ampère
22300 LANNION

C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)

M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre disposition pour tout conseil aux particuliers désirant construire.
Permanence à la Subdivision de l'Équipement de Lannion. 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-16h.
Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

ERDF-ENEDIS-GDF :

Ouverture de compteur : 09 77 42 34 26
Dépannage : 09 72 67 50 22
EDF (ouverture contrat d'électricité) : 09 69 32 15 15

POINT INFORMATION HABITAT - LTC

21 rue Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 05 93 50

TRANSPORT

Mobili Tilt : n°azur 0 810 22 22 22

SNCF : 36 35

Aéroport de Lannion :

Rte de Trégastel - Lannion
Tél. : 02 96 05 82 22

EMPLOI

Pôle Emploi :

Boulevard Armor - Lannion
Tél. : 39 49

Mission Locale pour l'Emploi : Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à Pôle Emploi peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.

Tél. : 02 96 46 40 09

E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit
5 boulevard Louis Guilloux
22300 LANNION
Tél. : 02 96 37 90 60

INFOS ADMINISTRATIVES

Centre des Impôts

Kroas Hent Perros
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

Trésor Public

54 rue Kra Douar
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

SANTE

Centre Hospitalier

Tél. : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor :

Tél. : 02 96 46 65 65

SOCIAL

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

17 boulevard Louis Guilloux
Espace administratif et social de Kermaria
22300 LANNION
Tél. : 0 820 904 179

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

- Centre administratif et social de Kermaria à Lannion
Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.
- Centre social de Ker-Huel
29, bd d'Armor Lannion
2^e et 4^e lundi ; tous les mercredis et vendredis,
9h-12h et 14h-17h30.

Trégor Alcool Assistance

La Croix d'Or
22300 LANNION
Tél. : 02 96 91 44 56

Association Beauvallon : PAEJ Lannion (ex FILEA)

15 rue des Fontaines - 22300 LANNION
Tél. : 02 96 46 34 43

ALMA 22 (Allo Maltraitance Personnes Agées)

ALMA 22
BP 4618
22 046 SAINT-BRIEUC Cedex 22
Tél. : 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

MDD (Maison du Département)

13 boulevard Louis Guillou - Lannion
Tél. : 02 96 04 01 04

LTC (Lannion Trégor Communauté)

1 rue Monge - CS 10701
22300 LANNION
Tél. : 02 96 05 09 00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

(112 à partir d'un portable)

Pompiers	18	Psychologue - Hypnothérapeute	
Gendarmerie	02 96 23 20 17	M ^{me} Sabine JEZEQUEL	07 87 16 39 63
Médecin		5, route de Perros	
Sylvie LE BERRE	02 96 23 20 51	Sage-femme - Acupunctrice	
20, Avenue des Feux du Large		M ^{lle} Eve BOUCHÉE	06 87 20 09 51
Cabinet soins infirmiers	02 96 23 26 54	5, route de Perros	02 96 23 13 11
2, rue St Yves		La Poste	
Cabinet infirmier		Les Ecoles	
Ronan PAUGAM, Delphine LE CALVEZ	06 20 77 24 08	Ecole Élémentaire	02 96 91 13 65
et Amandine RUDONI		Ecole Maternelle	02 96 91 25 47
38 route de Tréguier		Relais Assistantes Maternelles	
Chirurgien-dentiste		CIAS/LTC (Mme le Breton)	06 77 13 55 05
Carole-Anne FARAJI-BELLÉE	02 96 49 06 20	Soins à domicile	
5, route de Perros		25 avenue de la Mairie	02 96 91 23 21
Pharmacie	02 96 23 19 71	22700 Saint Quay-Perros	
Anne GUEZIEC		Centre de Loisirs	
Rue des Feux du Large		Rue des Ecoles	02 96 91 22 25
Psychologue Clinicienne D.E	02 96 49 01 24	Camping municipal	
Florence SAILLANT		Ernest Renan	02 96 23 11 78
5, route de Perros		E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence	
Masseurs Kinésithérapeutes		Electricité - Gaz	09 72 67 50 22
Emmanuelle JEZEQUEL,	02 96 23 07 98	Préfecture St-Brieuc	02 96 62 44 22
Izeline FERRÉ et Elsa DANIELE		S/Préfecture Lannion	02 96 46 74 46
38 route de Tréguier	02 96 49 01 21	Correspondants de Presse	
Manuel DORÉ (Kiné et Osthéopathe)	07 86 24 69 51	Ouest-France	
5, route de Perros		Mme DURIEU Caroline	06 61 80 81 75
Antoine BIARNES	02 96 49 01 21		of.cdurieu@orange.fr
5, route de Perros		Le Télégramme	
Orthophoniste		Mme PASQUIERS Valérie	06 10 69 61 34
Stéphanie JOUANNO	06 82 69 88 17		valerie.pasquiers@wanadoo.fr
38, route de Tréguier		Le Trégor	
Orthoptiste		Mme BRUANT Clémentine	06 87 29 50 11
Bénédicte LE TACON-SEVENOU	07 87 75 14 62		clementine.bruant@hotmail.fr
5, route de Perros-Guirec		EHPAD	
Ostéopathe DO		Maison Accueil personnes âgées	02 96 91 25 55
Pierre MAUGUIÈRE	02 96 49 01 20	SYNDICAT D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS-GUIREC	
5, route de Perros		25 avenue de la Mairie	02 96 91 00 09
Pédicure - Podologue	02 96 35 06 03	Saint Quay perros	
Anne-Lise FAIJAN	06 71 76 27 88	CCAS	
38, route de Tréguier		Mairie Louannec	02 96 23 20 63

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Ordures ménagères :

Mercredi (semaines paires) (bac gris ou marron)

Collecte sélective :

Mercredi (semaines impaires)(bac jaune ou bleu)

<http://www.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-jours-de-collecte-des-dechets.html>

Le Bulletin Municipal

Responsable de la publication : Gervais Egault
Ville de Louannec 22700

Tél. : 02 96 23 20 63

Site Internet : www.louannec.com

Membres de la Commission :

G. Egault, G.Parzy, E. Renaud,
M.P. Richard, D. Gannat, M. Pennec, D.
Colas, R. Esnault

Rédaction : Mairie de Louannec

Dépôt légal : Décembre 2022

Impression : Publi Trégor - Lannion

Distribution : Daniel Coïc

Mairie :	02 96 23 20 63
Fax :	02 96 23 35 42
Heures d'ouverture :	
Lundi au Jeudi	8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30
Samedi	9 h 00 - 12 h 00
E-mail :	mairie-louannec@orange.fr
Internet :	www.louannec.com
E-mail :	bulletin-louannec@orange.fr

Permanences du Maire et des Adjointes

Gervais EGAULT - Maire	Tous les jours de 8 h 30 à 9 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h
Marc BACUS - 1 ^{er} adjoint	Mardi et jeudi 10 h - 12 h
Guy PARZY - 3 ^{ème} adjoint	Vendredi 9 h - 12 h

Le Maire et les adjoints reçoivent aussi sur rendez-vous.



Marché de Noël



RADOMISOL concert par les enfants pour l'assistance



Marché de Noël



RADOMISOL concert par les enfants pour l'assistance



Equipe du CAL organisatrice du marché de Noël



Marché de Noël